



**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 18 DÉCEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 18 décembre 2024** à 18 h 00 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT

**Membres absents pour partie, excusés ayant donné pouvoir** : Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Eric JACQUET (à Valérie GRILLON) - Marie DECESNE (à Catherine PEREZ) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS)

\*\*\*\*\*

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES ..... 4
  1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 4
  2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 6
  3. BUDGET PRIMITIF 2025..... 7
  4. BUDGET PRIMITIF 2025..... 11
  5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025..... 12
  6. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025..... 12
  7. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)..... 13
- SUBVENTIONS ..... 13
  8. ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF..... 13
  9. CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS ..... 15
  10. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS ..... 19
  11. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE ..... 19
  12. ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS ..... 21
  13. ASSOCIATION FEMMES & SCIENCES ..... 24
  14. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT ..... 25

15.ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL.....	29
16.ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB).....	31
17.ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB) .....	32
18.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L’ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS.....	34
19.FONDATION AJD MAURICE GOUNON .....	37
20.ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L’ANIMATION.....	39
21.AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS .....	41
• RESSOURCES HUMAINES.....	42
22.SERVICES MUNICIPAUX .....	42
• ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	43
23.COMMISSIONS COMMUNALES.....	43
• RESSOURCES HUMAINES.....	44
24.SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) .....	44
25.SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) .....	45
26.SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) .....	45
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE .....	46
27.ÉTUDES MUNICIPALES.....	46
28.RESTAURATION SCOLAIRE – ÉCOLE CLAUDIUS FOURNION .....	47
• INFORMATIONS.....	48
1. Décisions du Maire.....	48
2. Informations diverses.....	49

**M. Serge BÉRARD** : Bonsoir à tous. Nous étions très inquiets, Agnès BÉRAL n’était pas encore là et nous allons avoir besoin d’elle. Je vous propose d’ouvrir la séance et je propose que Valérie GRILLON prenne le secrétariat et aujourd’hui c’est très important parce que ça va être compliqué à gérer ; on a besoin de beaucoup d’attention. Très bien donc d’accord Valérie ?

**Mme Valérie GRILLON** : Oui, oui Monsieur le Maire.

**M. Serge BÉRARD** : Parfait. Alors j’ai des absents partiels ; Claude MARCOLET qui va nous rejoindre mais qui pour l’instant n’est pas là. Guy BOISSERIN qui donne son pouvoir à Nicolas KELEN, Jean-Philippe SANTONI à Bruno THUET ; Béatrice VERDIER à Béatrice DHENNIN ; Christine MARCILLIERE à Michèle EYMARD ; Florence RICHARD à Sébastien FRANCOIS. Ensuite Éric JACQUET, alors il n’est pas là pour l’instant ; Christelle ; Éric JACQUET, je n’ai pas de destination du pouvoir ; il est absent partiellement donc on verra en fonction de l’ordre d’arrivée. Comment ? Oui, alors qui peut prendre le pouvoir d’Éric JACQUET ? Valérie GRILLON. Claude MARCOLET aussi n’a pas choisi. Qui est-ce qui peut ? Christophe ? Christophe GALLAY, ok. Donc Marie DECHESNE à Catherine PEREZ et ensuite Solange VENDITTELLI donnera son pouvoir à Alain GARDETTE qui est là ; Isabelle WEULERSSE à Laurence BEUGRAS, partiel aussi, elle va arriver un peu plus tard, d’accord. Laurence BEUGRAS le donnera à Sylvie GUINET donc et Lionel CATRAIN à Christian CONSTANT. Tout le monde a accepté les pouvoirs donc après vous faites comme vous voulez. Si vous n’êtes pas là, on sait que vous êtes remplacé.

Alors maintenant le décompte, on est combien ? Qui manque-t-il par rapport à ceux qui devraient être là ?

Donc on est 24, il manque Claude MARCOLET, Guy BOISSERIN ; 6 qui ne sont pas encore là, avec Éric JACQUET cela fait 7 et Marie DECHESNE qui n'est pas là non plus et tous les autres sont là ; ça fait 8 qui sont absents ; 25 et 8, 33. C'est bon pour le pouvoir mais je décomptais pour vérifier qu'on avait bien 33 pouvoirs. J'ai dénombré 8 absents qui ont donné des pouvoirs et ça veut dire qu'il manquerait encore une personne ? Tu es sûre que ce n'est pas 25 ? Non, je recommence. Oui 24, il manque une personne. Christine est comptée parmi les absents. Qui manque-t-il alors ? Isabelle WEULERSSE ; elle l'a donné mais je ne l'avais pas décomptée donc avec les pouvoirs on est bien 33 à voter et même s'il manque pour l'instant 9 personnes, on y est arrivé, c'est noté. On peut commencer ce Conseil municipal alors.

Tout d'abord, je commencerai par un moment difficile. Je pense que notre pays vit actuellement avec les événements à Mayotte, un événement absolument exceptionnel et dramatique. Je vous proposerai, lors d'un prochain Conseil municipal, une délibération que l'on définira ensemble entre temps pour quel soutien on peut apporter, notamment financier, à Mayotte mais en attendant, je vous propose de faire une minute de silence pour tous ceux qui sont disparus là-bas.

– *Minute de silence*–.

Je vous remercie. C'est vrai que Mayotte est un département bien singulier. Je ne sais pas si certains d'entre vous s'y sont déjà rendus mais c'est un département qui n'a pas tout à fait ; qui n'a pas la même situation que tous les autres départements dans la République, y compris les départements d'outre-mer qui n'ont pas des conditions de vie pour leurs habitants aussi dégradées. Alors avec ce qui leur arrive en plus, on peut imaginer le drame, les drames humains qui se vivent actuellement là-bas.

Vous avez tous reçu le dernier PV du Conseil municipal du 4 décembre ? Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce PV ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Est-ce qu'il y aura des questions orales ce soir ou particulières ? Non a priori, on ne rajoute rien à l'ordre du jour.

Alors je vais vous lire l'ordre du jour. Il y a eu deux petites modifications qui sont des corrections minimales dans la délibération qui concerne le budget principal et dans le champ de l'action sociale et dans les subventions aussi de 2025. Donc l'ordre du jour, ça concerne bien entendu tout d'abord le budget avec la modification d'autorisation de programmes et crédits de paiement présentée par Agnès BÉRAL ; Béatrice DHENNIN nous proposera ensuite le budget principal de la commune et le budget primitif ; enfin d'abord la délibération modificative pour l'exercice 2024 et ensuite le budget primitif sera co-présenté par Agnès BÉRAL et Béatrice DHENNIN. Pour le budget primitif 2025 de la Régie culturelle, ce sera Béatrice DHENNIN ; pour le budget principal de la ville concernant donc les trois délibérations sur les subventions d'équilibre pour les Arcades, pour le CCAS et pour la Régie autonome Béatrice DHENNIN et Agnès BÉRAL. Alors je vous proposerai peut-être, comme je sais que certains doivent partir à 20 h 00, en fonction de l'avancement de ces délibérations, soit d'enchaîner sur l'ordre du jour que je vais énumérer, soit de passer directement aux subventions. Comme vous le savez, les subventions constituent souvent une partie importante de ce vote budgétaire donc je continue l'ordre du jour si on le prend dans cet ordre-là.

Il y a une modification de la composition des commissions communales suite à l'arrivée d'Alain GARDETTE que nous saluons d'ailleurs. Et d'ailleurs à ce stade, dès que j'ai fini l'ordre du jour, je lui proposerai de se présenter. Nous aurons ensuite Pierre FRESSYNET qui aura plusieurs délibérations qui concernent une convention avec le centre de gestion et puis le régime des astreintes. Ensuite, la modification du tableau des emplois permanents de la Régie autonome et nous présentera également le tableau des emplois de la Régie autonome.

Il y aura deux délibérations ensuite portées par Sébastien FRANCOIS qui concernent la mise à jour des conditions de rémunération des études et le restaurant scolaire. Puis ensuite nous avons, je ne vais pas les lister, une bonne douzaine de délibérations qui portent sur les subventions à nos associations. On terminera par les dernières décisions du Maire et des informations diverses, en particulier essentiellement l'état annuel des indemnités des élus que nous avons coutume de présenter au moment du budget chaque année.

Pour revenir sur l'ordre du jour, donc on prendra en fonction de l'avancement, peut-être pourrions nous visualiser, enfin passer en revue toutes les associations de telle manière qu'on puisse voter le budget, parce que je vous répète qu'on va débattre du budget mais qu'on ne le votera qu'après avoir passé en revue toutes les associations donc si on peut, on passera dans cet ordre-là pour permettre à ceux qui ont des engagements de pouvoir s'éclipser après avoir voté le budget. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques par rapport à cet ordre du jour ? Auquel cas je vous propose sans tarder que nous commençons. Pardon, je n'ai pas de suite dans les idées ce soir ; Alain GARDETTE.

**M. Alain GARDETTE** : Bonsoir à tous, donc je vais être bref. Je suis de formation ingénieur arts et métiers et j'ai fait pratiquement toute ma carrière dans un groupe industriel qui s'appelle LINDE, c'est un groupe qui fait du gaz industriel comme fait AIR LIQUIDE ; en fait, on est concurrents directement d'AIR LIQUIDE. J'ai eu différentes fonctions dans cette société et en particulier j'ai dirigé des filiales en Europe à la fin de ma carrière donc maintenant je suis retraité depuis 3 ans, je garde une petite activité de conseil en entreprise et sinon à titre personnel, ça fait 30 ans que j'habite à Brignais, marié, trois enfants et grand-père d'une petite fille. Et que dire d'autre ? Mes passions, c'est la guitare et le sport que je pratique à outrance et je l'ai pratiqué avec certains d'entre vous. Voilà, je suis très heureux de rejoindre l'équipe municipale dans la liste « Brignais ensemble » et de pouvoir participer un peu plus à la vie de Brignais.

**M. Serge BÉRARD** : Bien, merci beaucoup, donc nous avons deux ingénieurs Arts et Métiers dans ce Conseil. Les choses vont aller droit. Je propose donc à Agnès BÉRAL de nous proposer la modification d'autorisation de programme.

- **FINANCES**

1. **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

**Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville**

**Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL**

**Mme Agnès BÉRAL** : Bonsoir à tous. Donc on a voté le 20 décembre 2023 l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération de rénovation énergétique - réaménagement de l'Hôtel de Ville.

Donc si dans l'année on ne respecte pas, ou s'il y a des changements dans cette programmation, il suffit simplement de la modifier. C'est le cas cette année. Ce qui a changé cette année en fait, ce sont les crédits de paiement de 2024. Ils étaient à 100 000 € lors du dernier vote, ils sont passés à 70 000 €. C'est la maîtrise d'œuvre qui était moins importante que prévu et donc on réattribue ; on ne change pas l'autorisation de programme qui reste toujours à 1,5 millions mais on réattribue les crédits de paiement pour 2025 à 805 000 € et pour 2026 à 625 000 € donc il n'y a pas non plus de différence sur le financement pour le moment. On n'a pas fait de demande de subvention donc on ne sait pas si on va en avoir, on verra bien et donc que ça se déroule et qu'on présente éventuellement des demandes de subvention. Voilà, donc on vous demande de bien vouloir accepter cette modification d'AP-CP comme on le met plus facilement en acronyme.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions sur cette modification ? C'est assez technique. Il faut savoir qu'on a un Comité de pilotage demain qui vise à présenter le projet ; c'est un sujet qui est déjà engagé depuis quelques temps et il y a des enjeux architecturaux sur le nouveau visage de notre Hôtel de Ville donc on prend ça avec beaucoup de soin et on a déjà demandé au prestataire de revoir sa copie. On aura une présentation demain ; théoriquement il y a un calendrier qui a été défini. On va voir si, compte tenu de ce qui sera décidé demain, si on peut le maintenir ou pas ; en tout cas les crédits ont été positionnés. Oui, une question, Mme VENDITTELLI.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Juste, je ne me rappelle plus, on l'a passé en Commission générale ?

**M. Serge BÉRARD** : Le projet oui, on l'a présenté ; une première étape.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je ne l'ai pas retrouvé. En Commission générale ?

**M. Serge BÉRARD** : Il me semble ; il n'y a pas mal de temps.

**Mme Solange VENDITTELLI** : On s'était posé la question. Je l'ai cherché parce qu'on ne se rappelait plus.

**M. Serge BÉRARD** : On va vous retrouver ça, Mme VENDITTELLI.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je demanderai à mes collègues. Je ne me souviens plus de l'importance économies réalisées.

**M. Serge BÉRARD** : Ce n'est pas encore...

**Mme Agnès BÉRAL** : C'est moins de 30% malheureusement parce que c'est effectivement plus du réaménagement que de l'économie d'énergie mais ici ce sera de l'économie d'énergie pour cette salle, entre autres.

**M. Serge BÉRARD** : Par rapport à l'ensemble du bâtiment, on ne traite finalement que cette partie-là, toute sa hauteur et donc il reste le reste sur lequel il n'y a pas de l'isolation qui est prévue, en tout cas dans ce projet-là. Ce projet-là est vraiment centré sur toute la partie accueil, sur la partie Conseil municipal et puis sur la façade qui est comme vous le savez ; c'est là où on a une grosse déperdition quand même.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Donc je verrai demain de toute façon.

**M. Serge BÉRARD** : On va reprendre tout ça et je pense que tous les chiffres seront donnés. S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Une abstention ? Alors je repose la question : qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°2 – Exercice 2024

**Rapporteur(s)** : Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN** : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter la délibération budgétaire modificative n°2 pour la ville pour l'exercice 2024. On va le faire à l'aide du tableau qui va s'afficher d'un instant à l'autre. On va suivre la colonne orange. Alors on va commencer par les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement, vous voyez une ligne marquée 140 000 € en moins. Cette ligne correspond à l'ajustement des frais de personnel donc ce qui nous mènera à 9 160 000 € de frais de personnel, charges incluses pour l'année 2024. On passe ensuite à la ligne juste au-dessus qui est vide mais pour vous dire simplement qu'il y avait des ajustements en plus et en moins mais qui s'équilibraient parfaitement. Il y a par exemple l'abandon de la deuxième phase de l'étude pour la cuisine centrale mais par ailleurs, j'ai par exemple plus d'entretien sur les véhicules.

Je remonte encore, j'arrive à - 200 000 €. Ceci correspond à l'ajustement prorata-temporis pour les amortissements de 2024 concernant les immobilisations que nous avons acquis sur cette année. Encore un peu au-dessus, nous avons le virement à la section d'investissement qui représentera 650 000 €, ce qui nous fera un virement global pour l'année 2024 de 1 308 002 € à la section d'investissement. Je vais faire les 110 000 € ; -110 000 € que nous n'avons pas encore vu. Là, ça correspond à la baisse de la subvention d'équilibre d'une part du CCAS pour 30 000 €. Je vous rappelle qu'on avait voté une subvention d'équilibre de 195 000 € et on la passe à 165 000 € et donc 30 000 € d'économie et nous avons également la baisse de la subvention d'équilibre de la résidence autonomie des Arcades. Là, on la baisse de 80 000 €. Nous étions à 148 100 € et on passe à 68 100 €, ce qui nous fait donc un total de - 110 000 €.

On va passer aux recettes à plus 200 000 €. Ceci correspond à un montant de 170 000 € qui avait été trop versé à la Mutuelle Nationale Territoriale et également, nous avons enfin reçu la compensation du supplément familial de traitement pour les années 2021 à 2023 pour un montant de 30 000 € donc on peut voir que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 013 700 €.

On va passer à la subvention, à la slide d'investissement. On va commencer par les dépenses, vous avez -130 000 € en dépenses. Ceci correspond à l'ajustement du SYSEG sur les travaux qui ont été faits concernant les eaux pluviales. Ils ont pris du retard, comme les autres années donc on a 130 000 € de dépenses en moins. Juste la ligne au-dessus, vous avez 30 000 € de dépenses en moins. C'est l'AP-CP que nous a présentée Mme BÉRAL. Il y a eu 30 000 € qui ont été décalés.

Les 1 500 € supplémentaires de dépenses au-dessus correspondent à une subvention que nous avons reçue du Département concernant l'accessibilité handicap pour le Bri'Sport. Nous avons fait moins de dépenses en faisant les travaux donc au prorata de la subvention.

Les 75 000 € au-dessus correspondent à un remboursement d'une taxe d'aménagement que nous avons perçue à tort. Si je remonte encore au-dessus, nous avons un montant de 400 000 € qui s'appelle Opération patrimoniale et on a exactement cette même ligne dans les recettes en bas. Ces 400 000 € correspondent aux différentes études pour les immobilisations que nous avons faites au cours de l'année et que nous passons en travaux. C'est une écriture de compte à compte que nous faisons tous les ans.

On va continuer avec les recettes d'investissement en-dessous des 400 000 €, on diminue les recettes de 230 000 €. Ça correspond à la vente de la maison rue de l'Industrie que l'on a décalée à 2025. Encore un peu en-dessous, vous avez -288 500 € d'ajustement de l'emprunt d'équilibre, ce qui nous portera un emprunt d'équilibre à 934 300 € et on peut voir que notre section investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 8 228 677 €.

**M. Serge BÉRARD** : On est au bout de la présentation. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces ajustements de fin d'année ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote cette décision modificative. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre et 26 pour. Merci.

### 3. BUDGET PRIMITIF 2025

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

#### Adoption

**Rapporteur(s)** : Agnès BÉRAL – Béatrice DHENNIN

**Mme Agnès BÉRAL** : Je peux faire l'introduction, excuse-moi, je te laisse parler sans problème après. Déjà, pour répondre à Solange VENDITELLI, la Commission générale a eu lieu le 26 juin 2023 pour l'Hôtel de Ville. Tu n'étais peut-être pas là, ce n'est pas grave.

**M. Serge BÉRARD** : On fera passer le document.

**Mme Agnès BÉRAL** : Juste pour le budget primitif, on vous a présenté le rapport d'orientations budgétaires il y a quinze jours et on s'était basé sur le projet de loi de finances de 2025 et le jour même, il y avait eu la dissolution du Gouvernement donc comme il n'y a rien depuis, pas d'autre budget, pas d'autre projet de loi de finances, on est parti sur les mêmes hypothèses de l'ancien donc on espère que c'est plutôt approprié pour nous parce qu'on aura peut-être des décisions moins importantes que prévu, parce que c'était vraiment, ça nous restreignait énormément sur notre budget donc il faut partir de là. Si jamais le projet de loi de finances est voté ou le budget même voté en début d'année, on fera des modifications au moment du BS, du budget supplémentaire. Voilà, c'était l'introduction. Béatrice, je te laisse.

**M. Serge BÉRARD** : Et en particulier vous savez qu'il y a la proposition qui a été faite d'ajouter 4% dès l'année prochaine sur les cotisations de retraite, qu'il y avait un impact de 160 000 € qui reste un point en suspens mais on va se montrer prudent. Tout le monde comprendra pourquoi dans le contexte. Allons-y.



**Mme Béatrice DHENNIN** : Alors dans ce que je vais vous présenter, toutes les comparaisons entre les années 2024 et 2025 se font par rapport au budget primitif. Quand il y aura autre chose, je vous le dirai et je vais essayer d'être ; je vais vous rappeler que les grandes lignes des chapitres parce que vous connaissez ça par cœur. Alors on va commencer avec le fonctionnement et les recettes. Les produits des services baissent de 0,28%, soit 3 000 €. Là-dedans on peut se rappeler qu'il y a la fin de la refacturation de la politique de la ville à -70 000 € et une hausse des recettes de restauration scolaire et périscolaire mais c'est lié uniquement aux effectifs pour 45 000 €.

Les impôts et taxes, eux, vont augmenter de 1,27% soit 175 000 €, ce qui va nous faire un montant de 14 016 000 € pour l'exercice 2025. On continue à avoir une baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation. On en avait parlé il y a quinze jours, mais il y a la revalorisation des bases de la taxe foncière en lien avec l'inflation donc l'augmentation des bases et le nombre de foyers fiscaux. Ceci fait 3,5% d'augmentation et 277 000 €. On a une augmentation de la dotation de la solidarité versée par la CCVG pour soutenir les communes dans le cadre du pacte financier et fiscal pour 40 000 €. Les dotations augmentent de 1,72%, c'est-à-dire 26 000 € pour arriver à 1 538 000 €. La DGF est stable par rapport au réalisé 2024 mais représente une baisse de 15 000 € par rapport au prévisionnel 2024.

On a prévu des ajustements des reversements de la Caisse d'allocations familiales pour les activités périscolaires à midi et également sur les participations crèches et ceci devrait compenser la baisse de la participation des familles pour 35 000 €. Nous avons également une hausse pour les titres sécurisés. L'an dernier en 2024, nous avons eu 13 000 €. On a une augmentation de 16 000 €, soit 23 000 €. Les titres sécurisés, je vous rappelle, c'est les cartes nationales d'identité et les passeports.

On va voir maintenant les dépenses de fonctionnement. On a des charges à caractère général qui vont baisser de 4,84%, soit 140 000€. Alors la plus importante, c'est la baisse des coûts d'énergie de 30%, ce qui nous fait -91 000 € par rapport à 2024 et également on a plusieurs éléments, la rationalisation sur un certain nombre d'achats dont fournitures, les fêtes, cérémonies pour 29 000 €. Nous avons remis en concurrence et signé des nouveaux marchés, ce qui nous a apporté un gain de 28 000 €. Ça concernait entre autres, les espaces verts et le ménage.

Par contre, on a une hausse sur les assurances de 18 000 €. Les charges de personnel vont augmenter de 3,67%, ce qui nous fait 330 000 € de plus, ce qui va nous mener à 9 330 000 €. Alors il y a le GVT glissement vieillesse technicité pour 37 500 € ; comme Monsieur le Maire nous le disait, les quatre points de la CNRACL ainsi que la hausse des cotisations URSSAF. On avait prévu de ne pas créer de nouveaux postes en 2025 mais en 2024 il y a eu des créations de postes ou des postes qui n'étaient pas fournis sur toute l'année. Sur l'année 2025, on est donc obligé de mettre un complément pour avoir l'année entière. Ce complément représente 190 000 €.

Il y a eu deux décisions. Premièrement, le plafonnement à cinq jours du compte épargne temps, ce qui devrait faire une économie de 15 000 € et on va encore plus insister pour rationaliser les heures supplémentaires payées, c'est-à-dire on va pousser un maximum chaque fois que ça sera possible pour que ces heures supplémentaires soient récupérées, ce qui fera une économie de 50 000 €.



**Mme Agnès BÉRAL** : Béatrice, juste deux secondes pour ça. Pour ces deux derniers points, ça a été vu en Comité social territorial et les représentants du personnel ont bien compris que les budgets étaient très restreints et contraints et donc ils ont accepté effectivement le paiement, le plafonnement des paiements des comptes épargne temps et les heures supplémentaires payées. Voilà, c'était une petite précision sur ces deux mesures.

**Mme Béatrice DHENNIN** : Les autres charges de gestion courante baissent de 5 000 €. Alors on a une stabilité de l'enveloppe versée aux associations par rapport au réalisé de 2024 mais par rapport au prévisionnel, ça fait une augmentation de 10 000 €. On a une baisse globale des subventions aux budgets annexes de -2 500 € pour le CCAS, pour les Arcades -68 000 € mais la RCAVB augmente de 14 000 € puisque nous avons eu entre autres une embauche en septembre 2024.

Il y a une hausse des versements aux syndicats et un nouveau logiciel de gestion de salles.

Les charges financières vont baisser de 1,10%, ce qui nous fait moins 2 000 € et le réalisé de 2024 était à 168 000 €. Là on devrait arriver à 180 000 € environ. Sur ce tableau qui arrive, on peut voir la comparaison entre 2024 et 2025 et les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 17 154 000 €. Sur le camembert que nous allons voir à l'instant, les recettes réelles de fonctionnement se montent à 16 799 000 € et la part bleue c'est les impôts et taxes et ça représente 83,4%. Sur l'histogramme sur notre droite, vous avez en bleu le prévisionnel de 2024 ; en bordeaux le réalisé simulé pour 2024 toujours et en vert le prévisionnel pour 2025. Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 15 688 000 €. La part bleue concerne les charges de personnel et les frais assimilés et représente 59,47%, suivis par les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante. Sur la partie droite du tableau, on peut voir l'évolution, entre autres, des charges de personnel et sur les autres tableaux, on a l'effort qui a été fait pour restreindre les dépenses.

On va passer aux dépenses d'investissement. Sur cette slide, on peut voir qu'elles s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 5 324 500 €. Les opérations d'investissement sont les mêmes que sur le ROB. Je ne vais pas toutes vous les lire. Il y a eu un changement, un seul par rapport au ROB, c'est un arrondi qui se trouve sur l'informatique. Nous avions avant 104 280 €, on l'a passé à 104 700 €, ce qui nous a permis d'avoir des totaux arrondis. C'était un petit peu dommage d'avoir des 280 €... qui traînaient. Les recettes d'investissement hors emprunt, alors on a finalement dégagé grâce à la section de fonctionnement plus les dotations d'amortissement en autofinancement de 1 466 000 €. On a toujours des subventions pour 200 000 €, c'est la fourchette basse de ce qu'on peut espérer pour 2025 ; le FCTVA à hauteur de 850 000 €, qui est basé sur les investissements de 2023, des taxes d'aménagement pour 200 000 €. On retrouve ici la cession de la maison rue de l'Industrie que nous avons décalée tout à l'heure pour 230 000 € et enfin des amendes de police pour 160 000 € qui correspondent aux réalisés que nous avons en 2024. Nous aurons un emprunt d'équilibre qui s'élèvera à 2 216 500 €. Je vais laisser Mme BÉRAL vous présenter l'état de la dette.

**Mme Agnès BÉRAL** : Donc par rapport au ROB, il n'y a pas de changement, sauf qu'on a contractualisé le dernier prêt de 500 000 € aujourd'hui, donc on est à huit prêts, six à taux fixe et deux à taux variable.

On a repris un prêt à taux fixe pour celui-là, parce que taux variable ce n'était pas intéressant, c'est trop incertain à l'heure actuelle de prendre des taux variables, donc ça ne change pas le montant de 619 € par habitant, l'endettement par habitant en rappelant que la moyenne nationale est à 820 €. Voilà pour la dette s'il n'y a pas de questions.

Les ratios, maintenant avec nos dépenses, avec nos recettes, on se rapproche un petit peu de la strate quand même. On augmente légèrement les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, en comptant qu'on est à 12 582 habitants. Il faut se rappeler que c'est deux ans antérieurs, c'est à 2023 pour les habitants et que la comparaison par rapport à la strate, ce sont les comptes de gestion de 2023 donc il y a toujours un décalage donc ce n'est pas toujours évident de comparer.

Pour les impôts directs, on est bien inférieur à la strate. Les recettes réelles, malheureusement, on est en baisse, c'est bien dommage pour nous. Les dépenses d'équipement, tout comme les dépenses d'équipement brut, sont très correctes sur le territoire donc 350 pour les dépenses d'équipement par habitant et 27,53% par rapport aux recettes réelles donc on a globalement un taux d'investissement relativement important.

Pour les dépenses de personnel donc on est supérieur à la strate mais il faut savoir que le calcul, tout à l'heure, je ne sais pas si vous avez vu dans les camemberts, on était à 59% parce que quand ils font les ratios, ils enlèvent des choses et ils en remettent d'autres mais on peut se comparer par rapport aux communes de notre strate, on est légèrement supérieur effectivement, et ça c'est un point de vigilance pour nous, pour notre budget.

L'encours de dette, on est à 48,81%, on a repris des emprunts donc bien sûr ça augmente, c'est évident et l'encours de dette par rapport à la capacité d'autofinancement brute est de sept ans globalement, donc c'est correct vis-à-vis de notre endettement. L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sera de 7 791 000 €.

Si vous avez des questions ? Je tenais juste à préciser que ce budget a été très compliqué à monter cette année en fonction des contraintes qu'on avait et, nous tenons vraiment à remercier tous les services des efforts qu'ils ont faits pour contenir entre autres les dépenses. Ils ne font pas grand-chose pour les recettes mais par contre ils ont une grande marge de manœuvre sur les dépenses et c'est vrai que tout le monde a fait des efforts pour réussir à avoir un budget équilibré malgré les contraintes. Voilà, merci.

**M. Serge BÉRARD** : Bien. Est-ce qu'il y a des questions qu'il y aurait en complément de nos échanges de la semaine dernière ? Donc s'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

**Mme Béatrice DHENNIN** : Non, on votera tout à l'heure.

**M. Serge BÉRARD** : Oui c'est vrai, autant pour moi, donc on le votera tout à l'heure puisque bien entendu il ne vous a pas échappé qu'il y avait la ligne ; parmi les lignes qui vous ont été soumises, il y a celle des associations, des subventions aux associations dont on va débattre tout à l'heure donc on y reviendra. On va continuer sur la présentation et pour le reste on pourra voter par contre le budget primitif de la Régie autonome et c'est Béatrice.

#### 4. BUDGET PRIMITIF 2025

##### BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

##### Adoption

##### Rapporteur(s) : Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN** : Alors ce budget est totalement identique au ROB. Il répond aux mêmes règles que pour la ville. On va commencer par les recettes de fonctionnement. Les produits des services augmentent de 24% pour arriver à 209 500 €. Les recettes de billetterie sont estimées à 99 900 €. J'aurais bien aimé 100 000, ce qui veut dire 20 900 de mieux par rapport à l'an dernier. La hausse de la mise à disposition du personnel entre ville et RCAVB pour 105 000 € soit 18 000 €. Il y a également un développement des prestations du bar pour 1 840 €. Les dotations, subventions et participations augmentent de 5%. En fait, nous avons le maintien de l'engagement du Département pour 20 000 € comme les années précédentes, et la participation de la ville passera à 354 000 € ; on était à 339 850 € l'an dernier. Les autres produits de gestion courante restent stables. Ça concerne des recettes de mécénat pour 6 000 €. Sur le camembert de gauche, on peut voir sur la partie jaune les dotations, subventions et participations qui représentent 63,87% des chiffres et nous avons en bleu 35,13% de l'ensemble des chiffres, c'est tout ce qui est produits des services et ventes diverses. Sur la partie droite on voit donc en orange le BP 2024, en jaune le réel prévisionnel pour 2024 et en vert le budget de 2025. On peut voir qu'il y a une évolution tout de même assez intéressante.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général vont augmenter de 8,54% pour arriver à 229 500. On a une hausse de 850 € concernant les formations aux agents, un ajustement des frais de commissions bancaires sur les ventes de billetterie de 150 €. On achète des spectacles à un montant supérieur de 4 000 € et il y a des frais annexes aux spectacles, c'est-à-dire aussi bien les taxes impôts, les locations de matériel, les voyages, hébergements et restauration des personnes qui font les spectacles pour un montant de 14 000 €. L'ajustement de l'enveloppe destinée aux animations culturelles, c'est-à-dire les médiations baissent de 2 000 € et on a des dépenses supplémentaires pour le bar pour 1 000 €.

Les charges de personnel vont augmenter de 13,14% pour arriver à 361 750 €. On tient compte des cotisations CNRACL et URSSAF et vous vous en rappelez, lors du ROB on avait dit qu'il y avait des revalorisations du régime indiciaire de trois agents depuis le mois de juin 2024 et enfin, on en tient compte sur l'année totale du poste d'agent de billetterie. C'est un poste à 80% que nous avons recruté en septembre 2024. Dans le même temps, on a baissé l'enveloppe annuelle des vacataires. Les autres charges de gestion courante augmentent de 93,33%, ce qui peut sembler énorme mais cela ne représente que 290 € donc c'est juste des bricoles ; par exemple un abonnement à un logiciel de graphisme pour 110 € et la dématérialisation des fiches de paye pour 30 € de plus. Sur le camembert de gauche, on voit que les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 591 540 €. En jaune vert, vous avez les charges de personnel et frais assimilés qui représentent 61,15% et en bleu vous avez l'ensemble des autres charges à caractère général pour 38,80 % et sur la droite, vous voyez donc l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement mais on va voir maintenant la comparaison entre les deux années.

Vous avez donc 2024, le compte administratif prévisionnel de 2024 et le budget 2025. On voit que celui-ci s'équilibre à 596 540 €, aussi bien en dépenses qu'en recettes de fonctionnement. La marge artistique a été comparée entre 2024 et 2025. Ce que l'on peut noter, c'est qu'il y a eu beaucoup de travail qui a été fait pour 2025, ce qui a permis d'améliorer la marge artistique puisqu'elle était en 2024 à -79 300 € et elle est passée à -71 560 €, ce qui représente tout de même une amélioration de 7 740 €.

Depuis l'année 2021, le bâtiment du Briscope fait partie du domaine de la ville donc les seuls investissements que nous allons voir sont ceux liés au mobilier matériel à disposition des agents de la RCAVB. On a prévu donc une dotation de 5 000 € à ce niveau-là et donc cette section investissement s'équilibre à 5 000 € en recettes et en dépenses.

**M. Serge BÉRARD** : J'attendais des réactions éventuelles. La Régie autonome ne crée aucune réaction. Elle fonctionne super bien. Pas de questions, pas de remarques. On va là pour le coup, passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 favorables. Je vous remercie. On continue avec les subventions d'équilibre et c'est Agnès BÉRAL pour la résidence des Arcades.

## 5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025

Subvention d'équilibre à la résidence-autonomie « Les Arcades »

**Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL**

**Mme Agnès BÉRAL** : Les Arcades et le CCAS, donc on va commencer par les Arcades. Nous avons eu hier un Conseil d'administration du CCAS donc on a voté le budget du CCAS et le budget des Arcades. Comme on en a déjà parlé lors de la DBM, on a ajusté le montant de la subvention d'équilibre pour les Arcades à 80 000 € au lieu de 148 000 € l'année dernière. Le budget a été voté sans problème. Il n'y a pas de coupes, il n'y a pas de choses comme ça donc, et tant mieux pour nous, parce qu'avant, je rappelle que la résidence était vraiment autonome d'un point de vue financier donc là on subvient effectivement au fonctionnement, on a moins de résidents donc ça s'explique donc voilà, on vous demande d'accepter, d'approuver, le versement de cette subvention d'équilibre à hauteur de 80 000 €.

**M. Serge BÉRARD** : Des remarques ou des questions ? Je rappelle qu'un projet est en cours pour à terme remplacer le bâtiment par un nouveau bâtiment et qui notamment traitera ce problème énergétique qui est très lourd à la résidence des Arcades aujourd'hui. S'il n'y a pas de remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 favorables. Je vous remercie.

## 6. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025

Subvention d'équilibre au CCAS

**Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL**

**Mme Agnès BÉRAL** : Le CCAS, même chose pour la subvention d'équilibre dont le budget a été voté hier soir effectivement et comme on en a parlé juste avant dans le budget de la ville, elle s'élèvera cette année à 193 000 € au lieu de 195 000 €. Je rappelle que tous les ans, en fin d'année en DBM, on ajuste ce budget donc c'est globalement souvent une subvention maximale qu'on projette au moment du BP et on récupère à ce moment-là quand il y a eu des économies pendant l'année. Voilà, donc on vous demande d'approuver le versement de cette subvention de 193 000 € au profit du CCAS.

**M. Serge BÉRARD** : Qui est donc stable. Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 favorables. Merci, et Béatrice DHENNIN pour la Régie culturelle.

## 7. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Subvention d'équilibre 2025

**Rapporteur(s)** : Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN** : La Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais donc pareil, nous allons voter cette subvention. En fait elle s'élèverait à 354 000 € pour cette année, ce qui représente une augmentation de 14 150 par rapport à 2024. L'augmentation est uniquement liée à une partie de la masse salariale et ça permet de couvrir les frais relatifs à la programmation culturelle ainsi que les frais de personnel.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 favorables. On avance d'un bon pas. Ce que je vous propose, afin de voter le budget peut-être avant 20 h 00, je ne sais pas, on a encore 1 h 00 devant nous, c'est de passer en revue toutes les subventions allouées aux associations dont vous avez le tableau. Je ne sais pas comment on va le présenter ; oui je sais comment on va le présenter et vous allez vous répartir le travail. Claude n'est pas arrivé. On ne va pas commencer, on ne va pas parler du sport tout de suite ; alors par quoi on va commencer ? Allez, volet éducation et jeunesse, c'est donc Sébastien FRANCOIS qui va aborder ce sujet-là et les différentes associations concernées.

## • SUBVENTIONS

### 8. ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF

Subventions 2025

**Rapporteur(s)** : Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS** : Bonsoir à tous. Donc nous avons accepté 5 demandes de subvention cette année, donc il y aura une subvention pour l'association pour une Scolarité Ambitieuse et Joyeuse des Enfants Atypiques, une subvention pour Lire et faire lire, une pour les Scouts et Guides de France et puis il y a les deux grosses subventions qui sont pour le centre socioculturel de Brignais et la MJC.

Comme depuis plusieurs années, on vous présente l'ASAJEA donc l'association qui gère l'école pour enfants atteints de dys et de TDA, de troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité donc l'école Saint-Philippe NERI. Cette année ils nous ont fait comme l'année dernière, une demande de subvention qui était plus élevée que les années précédentes. Ils nous ont demandé 3 500 € pour pouvoir acheter un photocopieur. Nous leur avons dit que nous n'irions pas à cette hauteur de subvention et que nous allions rester sur la même subvention que les années précédentes. On marque ainsi notre soutien à cette école qui rend service à beaucoup d'enfants et de plus en plus de Brignairots, cette année en l'occurrence. Ils ont plusieurs élèves qui sont de Brignais. Vous avez pour rappel le nombre de bénévoles et de salariés, les adhérents, l'association et le montant global de l'association, à savoir qu'il n'y a pas d'avantages en nature alloués par la commune à cette association. On propose donc une subvention de 1 000 €.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ?

**Mme Laurence BEUGRAS** : Juste une rapide question, l'évolution de la proportion des Brignairots entre ce qui était avant.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Alors au tout début c'était zéro. L'année dernière, ils en ont eu deux et je crois que cette année, ils en ont encore deux. Pour rappel, c'est une école privée hors contrat, donc avec des frais de scolarité qui tournent entre 5 000 et 7 000 € et qui est destinée vraiment pour des enfants avec des troubles particuliers donc il n'y a pas forcément des enfants Brignairots qui sont d'abord touchés et qui sont en capacité de pouvoir ; ne pas rentrer en fait dans le circuit standard parce que c'est souvent des enfants qui n'arrivent pas à être scolarisés dans le circuit standard classique.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Ok, merci.

**Mme Christiane CONSTANT** : Bonsoir. Quelle est la participation des parents ?

**M. Sébastien FRANCOIS** : Comme je viens de le dire, ça dépend. En fait, la participation dépend des finances des parents donc Michèle, si tu veux.

**Mme Michèle EYMARD** : Je ne suis pas certaine de ça.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Moi je sais qu'il y a des parents qui ne payent pas.

**Mme Michèle EYMARD** : Je me souviens que c'était de l'ordre de 3 000 € par enfant.

**M. Sébastien FRANCOIS** : 4 000 €.

**Mme Michèle EYMARD** : C'était pour les salaires des institutrices.

**Mme Christiane CONSTANT** : D'accord mais il n'y a aucune prise en charge quelconque et elle est reconnue, cette école ?

**Mme Michèle EYMARD** : Elle fait des demandes de subvention, je sais.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Elle est hors contrat mais elle est reconnue, oui. Ils sont inspectés par l'inspecteur de circonscription.

**Mme Christiane CONSTANT** : Il y a des prises en charge pour les enfants en difficulté ?

**M. Sébastien FRANCOIS** : A ma connaissance, non.

**Mme Michèle EYMARD** : Non.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Mais après c'est tous des enfants qui sont suivis par la MDPH qui ont une notification pour pouvoir être... ; donc ce sont des enfants qui ont des aides du droit commun on va dire mais voilà.

**M. Serge BÉRARD** : Pas l'école.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Pas l'école, non.

**M. Serge BÉRARD** : Donc en fait, on n'a pas beaucoup d'écoles comme ça.

Il y en a une à Brignais et depuis sa création on les accompagne ; c'est des bénévoles qui sont extrêmement engagés pour accompagner tous ces jeunes et qui finalement aussi permettent d'accueillir des jeunes qui n'auront pas forcément leur place au sein de l'Éducation Nationale. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 2 votes contre et 31 pour. Merci. On continue Monsieur FRANCOIS.

**M. Sébastien FRANCOIS** : L'association Lire et faire lire, qui est bien connue sur Brignais, donc qui intervient dans les écoles, dans les crèches et ainsi qu'aux Arcades. Ils nous ont fait une demande de subvention à 800 €. On est allé sur le même montant que l'année précédente vu le contexte budgétaire actuel. Vous voyez qu'il y a un avantage en nature alloué pour la ville de 169 €. Donc là c'est des petites demandes ; en fait ça correspond à la location d'une de nos salles, enfin à la location ; l'utilisation d'une de nos salles pour une réunion donc c'est valorisé à hauteur de 169.58 €. Vous avez le montant global du budget de l'association, le nombre de bénévoles, les 598 bénévoles, c'est au niveau du Département et au niveau de la ville il y a donc 19 Brignairots bénévoles. Voilà, je ne sais pas s'il y a des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Alors qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. On continue.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Les Scouts et Guides de France, là aussi depuis qu'ils sont sur la commune donc nous on fait une demande de subvention à 1 000 €. Nous sommes allés sur le même montant que l'année précédente. L'association est en augmentation depuis qu'ils sont sur la commune. Aujourd'hui, il y a 52 Brignairots donc 80 adhérents. Tout le monde connaît les scouts, je ne vais pas vous expliquer ce qu'ils font. L'avantage en nature alloué par la ville, c'est là encore l'utilisation de nos salles pour des réunions donc 800 € proposés.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 9. CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS

### Subventions 2025

#### Rapporteur(s) : Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS** : Le Centre social et socioculturel de Brignais, donc association qui en 2025 va fêter ses 50 ans, donc qui est bien implantée sur la commune. Vous avez le nombre d'adhérents qui représentent 73% de Brignairots sur les 646 familles adhérentes. Il y a 77 bénévoles et 81 salariés. Le budget de l'association est d'un peu plus d'1 300 000 €. On vous a valorisés les avantages en nature qui sont les locaux en fait, pour un montant d'un peu plus de 620 000 € et le fonds de roulement de l'association est à 313 000 €.

Vous avez un découpage de la subvention demandée qui est de 462 200 €, qui se découpe comme telle : la subvention de fonctionnement, là, nous proposons 188 500 € ; la partie enfance jeunesse pour 264 000 € ; le dispositif CLAS, qui est l'accompagnement à la scolarité, pour 1 700 € ; la compensation pour la Câlinerie. Je vous rappelle, on a racheté les locaux de la Câlinerie donc l'idée c'était que ça ne coûte rien à l'association par rapport aux dispositifs précédents. Donc du coup, par un jeu d'écritures, il y a une compensation financière de 17 430 €.



La subvention totale s'élève donc à 471 630 €. A noter que suite à une discussion qu'on a eue avec la MJC, avec le Centre social, par rapport à la Commission générale qu'on a eu il y a quelques semaines, donc le Centre socioculturel se propose, pour diminuer sa subvention puisque vous voyez qu'elle est en baisse de 8 000 € par rapport à l'année dernière, de prendre en charge sur son fonds de roulement la participation aux salaires des adultes-relais ; de l'adulte frais. J'ai dit « des » puisque la MJC fait pareil, enfin va baisser aussi sa subvention.

**M. Serge BÉRARD** : Je ne crois pas que ce soit 620 000 €. On donnera le vrai montant mais je ne pense pas, à moins que ce soit sur plusieurs années mais ce n'est pas ça.

**M. Sébastien FRANCOIS** : On corrigera quand on aura les bonnes données.

**M. Serge BÉRARD** : Ils n'habitent pas non plus dans un palais. Ce serait plutôt de l'ordre de moins de 100 000 € sur l'ensemble mais de toute façon c'était pour information, ça ne change pas le fond et la demande de subvention.

**M. Sébastien FRANCOIS** : La subvention proposée est donc de 471 630 €.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions sur le Centre social ?

**M. Lionel CATRAIN** : Oui, donc en fait le Centre social a sa subvention qui baisse par rapport à l'an dernier.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Oui.

**M. Lionel CATRAIN** : Et en plus ils prennent les dépenses d'adultes relais.

**M. Sébastien FRANCOIS** : En fait, l'année dernière si vous regardez, il y avait eu une augmentation entre 2023 et 2024 et dans l'augmentation sur 2024, il y avait le salaire de l'adulte relais qui était compris.

**M. Serge BÉRARD** : On n'était pas en année pleine, mais c'est la première année.

**M. Sébastien FRANCOIS** : C'est la compensation en fait, les adultes relais.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, ils sont payés par l'État.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Ils sont payés par l'État, il y a un reste à charge pour la commune. Le reste à charge était à peu près de 8 000 € donc ça correspond à la baisse qu'ils nous ont proposé sur cette année.

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai qu'ils ont des ressources supplémentaires qui ne leur coûtent rien en fait car les adultes relais c'est un plus qui a été apporté l'an dernier. Vous savez qu'on avait eu une négociation avec l'État au moment où on devait perdre le bénéfice de la politique de la ville. En contrepartie, on avait eu la possibilité de recruter deux adultes relais, un pour le Centre social, un pour la MJC et finalement, on a conservé la politique de la ville et on a la chance d'avoir les adultes relais qui sont au service des associations donc ce qui donne des ressources supplémentaires à nos deux associations.

**M. Sébastien FRANCOIS** : L'avantage en nature allouée par la ville, on vient de me glisser à l'oreille, c'est 107 000 € et pas 620 000 €.

**M. Serge BÉRARD** : Voilà, c'est bien ce qui me semblait.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Une petite erreur de 500 000.

**Mme Christiane CONSTANT** : Alors pour 2025, ça ne leur coûtait rien jusqu'à présent puisqu'il y avait une compensation mais pour 2025, il va falloir qu'ils prennent sur leur fonds de roulement les 8 000 €.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Oui.

**Mme Christiane CONSTANT** : Donc ça va leur coûter.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Ça va leur coûter 8 000 €.

**M. Serge BÉRARD** : Fonds de roulement ou résultat.

**Mme Christiane CONSTANT** : Donc ils ont une chute de leurs subventions de 8 000 €.

**M. Serge BÉRARD** : Quand on aborde ces questions-là, il faut regarder aussi le résultat de nos associations qui peut être positif d'une année sur l'autre et leurs charges peuvent évoluer donc je crois qu'il y a une négociation qui a été menée pour que chacun fasse des efforts et on a eu la chance, on a la chance d'avoir une association, en l'occurrence, qui est à l'écoute, qui a compris le contexte, qui ne met pas en péril son activité. Je ne pense pas qu'elle fasse un prévisionnel de résultat négatif sur 2025 et ils réfléchissent, comme nous comme tout à l'heure, Agnès l'a rappelé, les efforts qui ont été faits au sein de la commune pour essayer de trouver des économies partout où c'était possible, tout en maintenant la qualité des services qu'on connaît à Brignais mais nos associations, nos deux grosses associations en particulier le Centre social, s'est engagé dans la même démarche et on les en remercie mais rassurez-vous, je ne pense pas que leur activité soit en péril de ce fait là.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je n'affirme pas ça. Au final, ils ont chacun, MJC et Centre social, 8 000 € à trouver dans leur fonds de roulement. Maintenant s'ils sont excédentaires...ça c'est une autre lecture.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Et cette baisse de subvention est en accord avec eux, c'est sur des discussions...non mais c'est important.

**Mme Sylvie GUINET** : Je trouve ça un petit peu effectivement dommage parce que pour avoir assisté à la programmation politique de la ville, où effectivement la politique de la ville, donc les deux quartiers Pérouses et Compassion, on demande beaucoup à ce qu'il y ait des personnes qui vont chercher les personnes en difficulté ou celles qui ne viennent pas dans les structures et donc ces adultes relais, on en a parlé pendant cette programmation, elles jouent un rôle important.

**M. Serge BÉRARD** : Tout à fait.

**Mme Sylvie GUINET** : Je trouve que c'est un peu dommage de supprimer pour ces grosses associations, ce montant là pour des personnes ressources qui en ont besoin.

**M. Serge BÉRARD** : Paradoxalement, si on réfléchit bien la question, compte tenu de ce que l'État apporte, on n'a pas une réduction de subvention. En réalité, si on prend en compte le fait qu'ils ont gagné un adulte relais dont le coût doit être de l'ordre de 30 ou 40 000 € par an, ils ont en fait gagné ce financement de l'État donc en réalité ils ont des ressources supplémentaires avec cette ressource qui a été apportée par ces adultes relais donc c'est un peu plus compliqué que cela.

Et puis d'autre part, je rappelle donc, je l'ai dit, tout ce qui a été fait, le travail qu'a fait Sébastien, Michèle avec les associations, visait à regarder la réalité des besoins des uns et des autres et à travailler en confiance sur des objectifs budgétaires qui sont difficiles cette année et je les remercie une nouvelle fois d'avoir pris en compte le contexte et je répète aussi, à ma connaissance, aucun service ne va être mis en cause ou en péril, pas plus que les associations qui ont des marges de manœuvre aussi à la fois sur leurs résultats et qui vont peut-être rendre des résultats plus proches de zéro l'année prochaine ; enfin plus faibles mais qui leur permet de faire face aux attentes de leurs adhérents et aux attentes de la commune.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Et les adultes relais restent en place.

**Mme Christiane CONSTANT** : Juste, ce ne sont pas des ressources supplémentaires qu'ils ont.

**M. Serge BÉRARD** : Les adultes relais, si.

**Mme Christiane CONSTANT** : C'est une mise à disposition de la population d'un service nouveau parce que j'en ai discuté avec le Centre social, il paraît que c'est plein ; les personnes viennent avec un dossier administratif...donc c'est vraiment un service public mis à disposition de la population de Brignais que l'État nous verse.

**M. Serge BÉRARD** : Personne n'en doute.

**Mme Christiane CONSTANT** : Oui mais ce n'est pas une ressource supplémentaire pour le Centre social ; c'est pour la population, la ressource supplémentaire.

**M. Serge BÉRARD** : D'accord, mais le Centre social au service de la population, on joue sur les mots. Le Centre social est, je pense, comme le sont nos services est au service de la population, bien sûr.

**M. Lionel CATRAIN** : Ce que veut dire Mme CONSTANT, c'est que ce n'est pas une personne supplémentaire pour faire le même service ; c'est un service supplémentaire assuré par une personne.

**M. Serge BÉRARD** : On est d'accord, il ne remplace personne.

**M. Lionel CATRAIN** : Donc ce n'est pas un plus.

**M. Serge BÉRARD** : Mais ils ont pu effectivement développer des services complémentaires grâce à ces moyens là et donc ils sont conscients qu'ils doivent faire des efforts, ils les font et on les remercie.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le Centre social ? S'il n'y a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

## 10. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS

Subventions 2025

**Rapporteur(s) :** Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS :** Là aussi on vient d'en parler. Vous voyez que sur la subvention 2024 et la 2025, il y a une baisse de 6 000 € donc ça fait partie des discussions et du résultat des discussions qu'on a eues avec eux. Vous avez le nombre d'adhérents, le nombre de Brignairots. Vous avez aussi la valorisation en nature qui n'est pas de 126 000 €, mais de 33 000 €.

**M. Serge BÉRARD :** Il y a eu un multiplicateur.

**M. Sébastien FRANCOIS :** Oui, il y a eu une coquille. J'ai eu l'information donc c'est 33 000 €, l'avantage en nature. Le montant global du budget de l'asso, c'est un petit peu moins de 400 000 €. Le fonds de roulement 64 000 €. Donc la subvention allouée proposée est de 228 000 €, c'était la demande initiale ; 225 000 puis après les discussions, on est arrivé à 228 000 € donc vous avez 79 181 € pour le fonctionnement, l'action enfance jeunesse 140 820 €. On vous précise qu'il y a une mise à disposition d'un de nos animateurs pour 12 844 €. L'adulte relais donc le deuxième adulte relais qu'on a sur la commune, qui est à la MJC pour 8 000 €, soit une subvention totale de 228 000 €.

**M. Serge BÉRARD :** Voilà une association qui s'installe progressivement, qui trouve aussi son équilibre financier au fil du temps. Ce n'est pas facile de partir de zéro et d'appréhender ces équilibres financiers et je pense que c'est dans ce cadre-là aussi qu'on a pu accepter de revoir à la baisse leur subvention. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**Mme Laurence BEUGRAS :** Je ne prendrai pas part au vote, s'il vous plaît. Par contre, je garde la participation pour mon pouvoir.

**M. Serge BÉRARD :** Ok, donc sur cette base-là, 32 votants. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 11. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE

Subventions 2025

**Rapporteur(s) :** Anne-Claire ROUANET

**Mme Anne-Claire ROUANET :** Bonsoir à tous. Donc dans le volet culture, on passe directement à la première diapo donc on a les Amis du Vieux Brignais qui est une association, comme vous le savez, qui nous rend de nombreux services et dont la subvention est utilisée essentiellement pour le contrat ARCHIV'IT, le logiciel archives sécurisées donc la sauvegarde de nos archives communales. Le nombre d'adhérents en 2024, c'est 162, le montant global du budget de l'association 71 000 € et l'estimation des avantages en nature à 5 253. On leur propose de reconduire la subvention, celle de l'an dernier à 750 € ; enfin il y a 10 € de plus pardon. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Solange VENDITTELLI :** Normalement toutes les associations votent ; enfin votent, présentent le fonds de roulement ? Il n'est pas communiqué ?

**M. Serge BÉRARD** : En fait il faut savoir que pour cette association, les 750 € correspondent au logiciel.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Exactement.

**M. Serge BÉRARD** : En fait ils rendent un service public en mettant à disposition.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Je comprends la question de Mme VENDITTELLI. Effectivement, vous allez voir que les champs ne sont pas complètement complétés pour toutes les associations, que ce soit dans le domaine de la culture ou dans le domaine du sport. Les associations qui peuvent bénéficier d'un expert-comptable, qui ont une comptabilité qui est tout à fait nickel, en général on l'a mais on ne l'a pas non plus pour toutes. On essaye de faire améliorer les choses mais ça prend un petit peu de temps.

**M. Serge BÉRARD** : C'est au regard des enjeux aussi donc là en fait c'est une association, ils payent pour notre compte, un service. D'ailleurs à terme, on s'interroge sur le fait de récupérer ce logiciel je crois. Au passage, j'ai eu une séance de teasing sur le futur bouquin qu'ils vont sortir. Ils vont éditer un ouvrage sur Brignais pendant la Révolution française de 1789 à 1795, qui est tout à fait passionnant et dans une période politique très troublée. Ça m'a rappelé, ça m'a fait penser à des choses sauf que, j'espère, il n'y aura pas la terreur, mais pour le reste il y a des vraies similitudes. Trêve de plaisanterie ; mais je suis sûr que ça va être un ouvrage très intéressant.

Au-delà de ça, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : On passe ensuite au Festival de la Bulle d'Or donc bien connu sur Brignais. Cette année, un peu plus de 4 000 visiteurs à cet automne. Nombre d'adhérents, donc on a 40 adhérents, 60 bénévoles pour 2024 donc en progression. Le montant global du budget de l'association est de 85 000 € ; avantages en nature alloués par la ville pour leur local et leur salle, c'est 15 866 € et leur demande 2025 étant de 13 000 €, on a décidé de reconduire ce montant pour l'année 2025 qui couvre à la fois du fonctionnement et de la communication. Est-ce que vous avez des questions ?

**Mme Christiane CONSTANT** : Fonds de roulement ; ils n'ont pas d'expert-comptable encore le Festival de la Bulle d'Or ?

**Mme Anne-Claire ROUANET** : C'est tout à fait ça.

**M. Serge BÉRARD** : Ça pourrait être la trésorerie, mais...

**Mme Solange VENDITTELLI** : Et l'avantage en nature alloué, cette fois il est juste, ou à chaque fois il est faux ?

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Toutes les autres sont bonnes ; je crois que c'est confirmé.

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai que Minssieux pendant 3 ou 4 jours, plus la salle dont ils disposent toute l'année ça représente des montants. Des questions ? Alors on vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Merci. Les 400 Coups. Il s'agit de la compagnie de théâtre le Théâtre des 400 Coups donc une troupe de théâtre amateurs qui fait plus d'une douzaine de représentations sur la saison 24-25, qui rayonne dans le Rhône, voire même ailleurs, et qui, sur Brignais, propose des ateliers pour les adolescents et les adultes.

En 2024, on a 44 adhérents en légère baisse par rapport à 2023. On a un montant global du budget de l'association qui s'élève à 16 000 €. Les avantages en nature alloués par la ville, 4 913. En fait c'est essentiellement les utilisations de salles pour leurs répétitions. Là encore, le fonds de roulement n'est pas connu donc ils nous ont demandé 1 100 € et voilà, au vu des efforts et du contexte, on a décidé de reconduire la somme de 1 000 € comme l'an dernier. Est-ce que vous avez des questions sur cette association ?

**M. Alain GARDETTE** : Juste par curiosité, pourquoi il y a eu une chute 2023 à 2024 de la subvention ?

**M. Serge BÉRARD** : En 2023 en fait, ils avaient fait une opération, ils avaient un spectacle, c'était je crois qu'ils avaient une subvention exceptionnelle de 1 600 €.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : C'était Cyrano de Bergerac, c'était l'anniversaire donc on avait décidé cette année-là d'octroyer une subvention bien plus importante puisqu'ils ont monté un spectacle un petit peu particulier en faisant appel à une compagnie d'escrime, des professionnels également qui les ont conseillés et d'ailleurs si vous n'avez pas eu la chance de le voir, ça repasse en janvier.

**M. Serge BÉRARD** : Et je crois qu'ils ont rempli trois soirs.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Oui, c'était leur anniversaire.

**M. Serge BÉRARD** : Trois pleines salles du Briscope, près de pratiquement 1 000 spectateurs. C'est un super spectacle. Ils ne sont pas professionnels mais pas loin. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a pas, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 12. ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS

[Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville pour l'année 2025](#)

**Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET**

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Alors là, on passe à la plus grosse association dans le domaine de la culture, qui est donc l'Association Musicale de Brignais, qui comprend à la fois la section de l'école de musique et sept autres sections que je ne vais pas toutes reciter dont l'Harmonie et le Tourdion animent la ville puisqu'on est en contrat de convention avec eux ; d'ailleurs ce contrat a été passé au dernier Conseil municipal je crois donc là la demande est de 111 000 € et donc on reconduit cette demande pour 2025.

**M. Serge BÉRARD** : Je rappelle que 90 ou 92 % de cette subvention est allouée à l'école de musique, bien entendu.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : 103 000 € exactement pour l'école de musique.

**M. Serge BÉRARD** : Et on remarquera la stabilité. L'équipe de l'école de musique a mis en place une politique de cours collectifs qui fonctionne très bien et qui leur a permis d'abaisser les coûts et d'être plus attractifs aussi pour les élèves. Je crois qu'ils tendent vers plus de 500 adhérents. Je crois que l'école de musique, ce n'est pas loin de 400 élèves, c'est remarquable et tout ça dans le cadre d'une maîtrise budgétaire tout autant remarquable.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Excusez-moi, ce n'est pas simplement sur le budget pour l'Association Musicale de Brignais, c'est aussi sur la convention.*

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Ah, la convention est passée également.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Oui c'est ça puisque dans le cadre de la convention, on détermine le budget.*

**Mme Anne-Claire ROUANET** : On doit passer la convention d'objectifs et de moyens. De toute façon, cette convention a été passée en commission n°4 donc il n'y a pas de souci. C'est la reconduction de la convention qu'on passe chaque année entre la ville et l'Association Musicale de Brignais donc c'est une obligation dès lors que le montant de la subvention dépasse 23 000 € donc la Ville de Brignais met en œuvre des moyens qui sont alloués à cette association, qui sont de trois ordres : matériels, techniques et financiers ; matériels c'est bien évidemment l'utilisation de locaux dans le bâtiment du Briscope.

Il est donc proposé de reconduire la somme de 111 000 € qui avait déjà été allouée en 2024. Il est proposé de reconduire cette somme sur l'année 2025 et donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Donc cette convention, je ne vous la refais pas en long et en large et en travers, on a le détail des sept sections. On a la garantie que le projet de l'école de l'Association Musicale de Brignais, dont l'école de musique consiste à enseigner la musique selon des directives qui sont décrites ; en particulier celle du Rhône, Département du Rhône et puis c'est surtout dans les droits et les devoirs en quelque sorte, c'est-à-dire que l'Harmonie s'engage à être présente aux fêtes commémoratives, tout comme le Tourdion.

**M. Serge BÉRARD** : On est dans un cadre où on vote la convention qui définit en même temps...

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Et qui permet de voter la subvention.

**M. Serge BÉRARD** : Compte tenu des montants. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur l'association musicale ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc la convention est adoptée à l'unanimité, la subvention avec. Merci.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Alors notre deuxième Festival Quais du Départ. On avait cette année donc un festival des livres et des films de voyages, des documentaires, qui est installé déjà depuis plus de 2 ans. 5 000 visiteurs sur 2024, dont 550 scolaires. Ça, c'est vraiment important, le travail qui est fait en faveur de nos scolaires, en particulier des projections, des conférences, des rencontres, des ateliers. Il y a du partenariat avec le Briscope et avec la médiathèque également et puis en 2024, il y a eu un partenariat aussi avec l'espace Guy de Chauliac pour les expositions.

Donc le nombre d'adhérents est assez faible puisque en fait c'est le président et le trésorier ; par contre beaucoup de bénévoles qui sont mobilisés le week-end du festival donc nous disposons du montant global du budget de l'association qui est de 62 000 €. Les avantages en nature alloués par la ville sont évalués à 5 634 € donc c'est essentiellement la mise à disposition du Briscope pendant un petit peu plus d'un week-end. Là, le fonds de roulement n'a pas été connu. Ils nous demandent 13 000 €, sachant qu'en 2024 ils avaient eu 2 000 € de subvention.



Bien évidemment, c'est une association qu'on soutient énormément mais il n'est pas possible dans le contexte actuel de monter autant cette subvention donc on a proposé d'accorder 4 000 €, en particulier parce qu'il a été fait état de difficultés budgétaires dans leurs comptes.

Il y avait eu une question qui avait été posée en commission n°4 parce qu'en fait ils nous ont expliqué que depuis qu'ils sont à Brignais, ils n'ont pas encore récupéré la totalité de leur public lyonnais donc quand ce festival était sur Lyon, ils avaient à peu près 4 000, je dirais entrées payantes de billetterie donc c'est simplement les gens qui payent en fait, ce n'est pas la fréquentation globale du festival qui était bien plus importante puisqu'il y a des escales,...et sur Brignais en fait, ils atteignent 2 500 places payantes ce qui fait qu'effectivement ils ont aujourd'hui encore un manque à gagner. Après ils ont eu des baisses de subventions, comme d'autres associations, certainement donc c'est pourquoi il est proposé de monter leurs subventions à 4 000 €.

**M. Lionel CATRAIN** : Juste pour préciser, puisque Anne-Claire parlait effectivement de difficultés budgétaires, ils ont perdu entre 5 000 et 6 000 € en 2024, donc c'est vrai que c'était pour eux assez délicat à gérer. On a eu ce débat en commission n°4 puisqu'en fait on a deux gros festivals aujourd'hui à Brignais, dont la Bulle d'Or et Quais du Départ et il ne faudrait pas qu'on laisse Quais du Départ accumuler les difficultés pour petit à petit avoir du mal à finir de se maintenir. Donc voilà, on a souhaité alerter en commission n°4 et je pense qu'il faut qu'on fasse attention à ça et qu'on surveille bien leurs résultats sur l'édition 2025 pour être sûr qu'on n'ait pas besoin de voter éventuellement une subvention exceptionnelle pour les soutenir mais sinon ça serait un peu dommage que ce festival quitte Brignais pour raisons financières.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : On est entièrement d'accord avec vous.

**M. Serge BÉRARD** : On partage. On notera quand même qu'on fait 100 % d'augmentation de subvention, ce qui n'est pas le cas pour toutes ; c'est le cas pour aucune association donc on prend en compte avec nos limites cette année. On est bien d'accord qu'on va rester en lien avec eux. On a, je pense, une bonne proximité là aussi, un cadre de confiance qui permet d'échanger et je pense qu'ils comprennent aussi nos limites donc ce sera une année où ils vont bénéficier des TCL à plein temps cette année. Je pense que ça peut être par rapport à leur problématique de fréquentation de la métropole, peut-être une partie de la solution pour améliorer leur fréquentation. On va suivre ça avec intérêt et on reste à leur écoute.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Sachant que cette année, ils ont pour projet d'augmenter les interventions en milieu scolaire et on le voit sur Guy de Chauliac à chaque fois qu'on a des animations, des médiations avec les enfants ; les enfants ramènent les parents ensuite donc voilà, l'objectif c'est de toucher les enfants pour qu'ensuite, au moment du week-end du festival, donc de toucher les enfants en milieu scolaire et ensuite qu'ils puissent ramener leurs parents sur le festival.

**M. Serge BÉRARD** : On a fait tout ce qu'on pouvait pour qu'ils viennent à Brignais, ce n'est pas pour les abandonner mais voilà le contexte, vous l'avez compris, nous devons être attentifs. S'il n'y a pas de questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Alors, la Compagnie de l'Elan, c'est une petite compagnie de théâtre qui a été créée assez récemment, en janvier 2023 et dont l'objet est de reverser des fonds. Les fonds récoltés sur des actions caritatives, en particulier une aide aux enfants en difficulté. Il y a 8 adhérents en 2024. Le montant du budget de l'association est de 6 700 €. Il n'y a pas d'avantage en nature alloué par la ville. Le fonds de roulement là n'est pas communiqué. Ils nous font une demande de 200 € et on a décidé de rester à 150 € pour les soutenir, sachant qu'ils n'ont aucun avantage, il paraissait quand même important d'avoir une deuxième compagnie de théâtre amateurs sur la ville de Brignais donc je vous propose de voter.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Ils se produisent où ?

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Ils se produisent au Briscope.

**M. Serge BÉRARD** : Ils ont au moins une représentation ou deux.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Malheureusement cet automne-là, ils avaient une représentation qui était prévue il y a à peu près un mois, un mois et demi, et elle a été annulée au dernier moment.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Et ce sont des spectacles pour les enfants ?

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Non ce n'est pas pour les enfants.

**M. Serge BÉRARD** : Pas d'autres questions ? Donc c'est un peu symbolique mais ça montre qu'on a un intérêt à cette association. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Alors on va passer au sport puisque M. MARCOLET est parmi nous, au passage Éric JACQUET aussi.

### 13. ASSOCIATION FEMMES & SCIENCES

Subvention exceptionnelle 2025

**Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET**

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Tout le mois de janvier va être dédié à un projet qui s'appelle Femmes & Sciences et ce projet comporte plusieurs volets. Il y a un spectacle qui est prévu, une conférence dans le cadre d'un Mardi du savoir et une exposition à Guy de Chauliac. Ce projet a pu avoir lieu grâce à l'association Femmes & Sciences qui s'est investie vraiment à plusieurs niveaux : elle nous prête son exposition pour une durée assez longue du 8 au 26 janvier. Cette exposition sera placée à Guy de Chauliac et sera également en parallèle avec un travail qui a été fait par la Direction des affaires culturelles sur des femmes, comment dire, qui exercent des métiers qui traditionnellement sont genrés. C'est pour ça que c'est « Femmes & Sciences ». Donc, quand vous irez à Guy de Chauliac vous pourrez voir des visages connus qui se sont exprimés. Donc là pour le coup, cet événement qui dure tout le mois de janvier comprend donc l'exposition, la rencontre de scientifiques de l'association avec des collégiennes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du collège Jean Zay, justement pour les sensibiliser sur des métiers scientifiques et puis il y aura cette animation table ronde avec Isabelle VAUGLIN, qu'on connaît bien puisqu'elle est intervenue dans le cadre de La Nuit est belle.

En contrepartie de toutes ces actions, il est proposé un don d'un montant de 1 000 €.

C'est une subvention d'un montant de 1 000 € pour cette association pour en quelque sorte la dédommager. On a vu ce dossier en commission n°4 et on vous demande de bien vouloir la voter.

**M. Serge BÉRARD** : Des remarques ou des questions ? C'est un projet très intéressant que je vous encourage à suivre de près. Il y a pas mal de choses, comme a dit Anne-Claire. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

#### 14. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT

Subventions 2025

**Rapporteur(s) : Claude MARCOLET**

**M. Claude MARCOLET** : Bonsoir. Tout ce qu'on va voir a été vu en commission n°4 le 11 décembre donc on va balayer ces subventions pour le sport. Comme je le répète, et on affine de plus en plus chaque année nos calculs de critères, on a une part vraiment très objective maintenant qui nous est permise puisqu'on recense en fait suivant 7 critères qui sont : les nombres d'adhérents Brignairots, les nombres d'adhérents jeunes, les coûts des salaires et charges, le niveau de pratique, les événements organisés comme la « Henri ANGLADE » et autres et puis les choses, événements organisés par la ville et puis la qualité du dossier. Donc tout cela fait un certain nombre de points que les associations cumulent. Ensuite, on a une enveloppe globale de budget et ces points sont répartis donc ça nous donne vraiment une répartition et un calcul de subvention qui est le reflet exact de l'identité de la suite de l'association. Si elle a beaucoup, beaucoup de jeunes par exemple, elle va être effectivement un peu mieux subventionnée.

Ce qu'on va voir là, c'est le fruit de ces calculs. On a été amené une fois à l'ajuster et puis on parlera de l'Amicale Laïque tout à l'heure pour un point particulier. Alors le Sud Lyonnais Basket, donc nombre d'adhérents 510 et c'est en augmentation encore et ils doivent jouer un match important pour éventuellement monter en prénational. Le montant du budget global de l'association qui rayonne sur quatre communes donc il est de 196 000 €. Les subventions des autres communes sont sensiblement identiques à la nôtre, mais on apporte quand même un avantage en nature conséquent avec l'utilisation du Bri'Sport et du CPMX et leur trésorerie est de 80 000 € à ce jour. Leur demande était de 5 000 ; les arbitrages, le critère donc amène à 4 000 et puis on a également, j'ai oublié de le dire, la réintégration des participations aux sports en série de 2024, celles qui ont été faites là donc chaque participation d'une association, c'est 150 € et donc on déduit du montant global de subvention. Là, il doit y avoir trois participations du basket. Leur demande est de 5 000, on a vu 4 450 en commission n°4 donc je vous demande de valider cette proposition.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**M. Claude MARCOLET** : Alors Delta Sport, qui tenait son arbre de Noël hier soir avec les enfants et une petite compétition sympathique. Il faut savoir que là donc 280 adhérents. Hier en fait, le Président m'a annoncé qu'il venait symboliquement de franchir le cap des 300 licenciés et on sera vraiment à la capacité maximum à la fois en termes d'éducateurs et en termes de créneaux.

En tout cas, c'est une belle progression depuis trois ou quatre ans ; Delta a vraiment bien progressé, donc les avantages en nature, c'est l'utilisation des dojos sur l'année en fonction de leurs créneaux. Et alors la trésorerie ? Effectivement ils ne nous l'ont pas communiquée donc on relancera à nouveau pour l'obtenir.

Alors leur demande est de 4 250 € et en fait il se trouve qu'on est on est vraiment sur les critères, on arrive à ça et je crois qu'en fait on a plafonné la demande, c'est-à-dire qu'on était un peu juste au-dessus et que ça a été plafonné à leur demande puisqu'on ne peut pas aller au-delà d'une demande de subvention qui est faite par une association. Je l'ai peut-être dit fort, peut-être que l'année prochaine ils demanderont un peu plus mais...donc je vous propose de valider cette subvention donc à hauteur de 4 250 € pour Delta Sport.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adoptée à l'unanimité.

**M. Claude MARCOLET** : Alors le Raids Eurosportifs, donc le nombre d'adhérents 75 en 2024 avec une petite augmentation par rapport à 2023. L'association donc un budget de 20 800 €. Il y a notamment toute la gestion aussi du trail ; l'avantage en nature, c'est très peu. C'est justement pendant l'utilisation, l'organisation de ce trail. La trésorerie non communiquée également et une demande de subvention de 1500 € donc il a été proposé une subvention de 850 € suivant les critères.

**M. Serge BÉRARD** : Une course des Tard-Venus qui a bien marché cette année. Qui s'abstient ? Une remarque ?

**M. Alain GARDETTE** : Oui, je m'abstiens, je suis membre du bureau.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien donc avec non-participation au vote donc 32 participations au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité des 32 votants.

**M. Claude MARCOLET** : Alors le Vélo Club de Brignais qui tenait son AG il y a peu de temps également, donc 164 adhérents en 2024, donc une augmentation par rapport à 2023, donc des courses qui sont organisées sur la ville de Brignais, donc la Ronde de Brignais, le trophée départemental donc la Ronde de Brignais, ça va être début janvier, le 3 janvier ; le trophée départemental des Vététistes et la Henri ANGLADE bien entendu. Alors Henri ANGLADE un peu en baisse cette année en termes de participation. Montant global de l'association 57 000 € le budget, on a alloué 1 900 €. C'est en fait l'utilisation des locaux lorsqu'ils organisent la course principalement, et ils ont également un bureau dans la salle du Garon, connexe à la salle du Garon. Et on n'a pas également leur trésorerie. Voilà, donc la demande était de 2750 € et on a appliqué les arbitrages, les critères et on arrive à une subvention de 1 900 €.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**M. Claude MARCOLET** : Alors on était monté à un moment donné à 2 500. C'était au moment de la 30<sup>e</sup> de Henri ANGLADE où on avait fait un effort supplémentaire de 1 000 € pour prendre en charge l'organisation. Il faut savoir que Frédéric CHAMARA qui organisait la course depuis quelques années donc malheureusement nous a quittés et donc il y a une reprise qui est faite et c'est vrai que je pense, il était vraiment très actif aussi au niveau de la communication, dans les réseaux de cyclistes et autres et c'est peut-être une des explications puisqu'il a fallu reprendre vraiment tout ça à bras le corps.

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai que l'association a perdu un membre exemplaire.

**M. Claude MARCOLET** : Un bel hommage a été fait encore et encore parce qu'il y en a eu déjà beaucoup mais à l'Assemblée générale, avec beaucoup d'émotion.

Alors Association sportive Volley du Garon, donc le nombre d'adhérents a vraiment explosé ces deux dernières années puisqu'en 2022, 132 et on a doublé quasiment en 2023 et là on se stabilise un petit peu et c'est pas mal parce que ça faisait vraiment une très grosse augmentation avec des problèmes aussi de créneaux. Il faut savoir que le volley loue en plus des créneaux qu'on leur accorde, ils louent, il y en a pour 1 400 € je crois de mémoire, le gymnase du CEPAJ. Le CEPAJ est l'école qui est au rond-point donc sur la commune de Saint-Genis et qui a refait ses installations, son sol, donc on a réussi à approcher le CEPAJ et c'est l'association qui prend en charge en fait, vu l'augmentation du nombre de d'adhérents donc ça leur a permis d'avoir un créneau. Je crois que c'est le jeudi soir toutes les semaines ; donc les avantages en nature sont de 7 150 €, la demande est de 3 100 € et les critères nous amènent à une subvention de 2 600 € y compris également peut-être les Sports en série.

**M. Lionel CATRAIN** : Oui, sans polémiquer, sans stigmatiser sur l'Association sportive de volley mais globalement, avoir des associations qui ne communiquent pas leur fonds de roulement alors qu'elles le connaissent, qu'elles le suivent parce qu'elles ont des comptes à jour, au bout d'un moment ça devient extrêmement agaçant de voir que certains font l'effort et d'autres disent moi je ne vais pas le donner puis on dit tant pis, vous ne le donnez pas et on vous donne quand même la subvention. Je pense qu'à un moment, il faudrait qu'on puisse exiger d'avoir ces éléments-là pour donner la subvention parce que sinon ce n'est pas normal. Il y a ceux qui font l'effort, sont transparents, ceux qui disent moi je donne ce que je veux et donnez-moi l'argent.

**M. Claude MARCOLET** : Je suis d'accord.

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai que je partage, les associations peuvent faire l'effort. Pour autant, on est invité dans toutes les Assemblées générales et on a connaissance des budgets qui sont présentés. Toutes les associations qu'on vient d'évoquer sont des associations qui nous invitent, lors de l'Assemblée générale où on est représentés, on a des présentations très transparentes. Il manque cette information, je le partage, mais on n'est pas non plus dans une méconnaissance et je rappelle que le fonds de roulement, c'est la trésorerie qui reste à la fin de l'année pour l'essentiel, pour la plupart d'entre elles ou en tout cas qu'ils ont à un moment donné et qui n'est pas significative de leur activité. Je serai un peu moins sévère mais je pense qu'il faut que ce soit plus exigeant sur cette question-là.

**M. Claude MARCOLET** : Ça fait partie des points d'amélioration, notamment sur les aspects des critères. Le dernier critère qui est basé sur la qualité du dossier, on va vraiment intégrer ces choses-là et d'avoir vraiment toutes les données qu'on demande et que la Cour Régionale des Comptes nous demande ; leurs budgets, tous ces avantages en nature. Alors, je ne sais pas s'ils demandent également la trésorerie à un instant T.

**M. Serge BÉRARD** : L'information complémentaire n'est pas inutile.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Nous en tant qu'élus, c'est les seules informations que nous avons sur les associations. Moi je ne vais pas à toutes les réunions d'associations donc vous avez l'information mais nous ne l'avons pas forcément. C'est pour ça que je pense que c'est bien qu'on puisse l'avoir en toute transparence. Ce n'est pas pour ça qu'on ne va pas voter les subventions parce qu'ils ont un fonds de roulement important ou pas. Il faut qu'ils continuent à travailler.

**M. Serge BÉRARD** : On entend bien et on partage.

**M. Claude MARCOLET** : C'est vrai qu'on a les budgets, on voit les budgets mais dans les présentations, on n'a pas toujours effectivement la trésorerie en fait mais on va y travailler et effectivement il faut être plus, comment dire coercitif, on le sera et le mettre dans les critères ; ça peut être une pénalité qui s'applique. Donc leur demande, 3 100 € et proposé et discuté en commission n°4, 2 600 € qui correspond aux critères et une participation.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions complémentaires ? Non. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**M. Claude MARCOLET** : Alors le Garon Aquatic Club, donc le nombre d'adhérents 339 cette année donc légère baisse par rapport à l'année dernière. Personne ne s'est noyé mais il y a moins de nageurs. Montant global du budget de l'association 79 700 €, avantages en nature donc 55 000 ; bien entendu c'est ville et CCVG ; alors ville, c'est léger puisque c'est peut-être pour des salles, des choses comme ça, quand ils font leurs réunions et leurs assemblées. Là, on a la trésorerie donc de 47 000 € ; alors il faut savoir, et j'en parlerai tout à l'heure pour l'Amicale Laïque, il est important pour une association qui a, en plus des entraîneurs, des coaches qui sont payés, qui sont quelquefois salariés ou indépendants, mais dans tous les cas ils peuvent être amenés à payer une indemnité de licenciement, payer des choses, donc d'avoir quand même un petit coussin de trésorerie de façon à pouvoir faire face à des incidents de ce type-là, par exemple, mais ça peut être autre chose. Voilà, donc la demande était de 5 000 € et le calcul des critères nous a amenés à 3 400 €, dont une très belle participation aux Sports en série encore l'année dernière et on remet ça avec cette année, le 12 janvier. La CCVG nous ouvre et l'exploitant nous ouvre le site pour toute la matinée du dimanche.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions sur la natation ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**M. Claude MARCOLET** : Le Boxing Club de Brignais, donc on n'est pas tout à fait à 100 adhérents je crois. Je crois que cette année ça baisse un petit peu. Ils ont limité pour des problèmes de coaching en fait, de nombre d'éducateurs, donc il y a une montée mais je crois qu'ils sont redescendus maintenant. Montant global du budget, donc 21 000 €. Les avantages, c'est la salle multi-activités pendant leurs créneaux et nous n'avons pas également le fonds de roulement, la trésorerie, mais je sais qu'elle n'est pas mirobolante. Leur demande est invariable depuis quelques années, donc de 20 000 €. Les calculs des critères nous a amenés donc à une proposition de 1 500 € pour le Boxing Club. Nous les avons rencontrés pas plus tard que la semaine dernière avec Raphaël d'ailleurs.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 15. ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL

### CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Subventions 2025

**Rapporteur(s) :** Claude MARCOLET

**M. Serge BÉRARD :** Là pour le coup il y a une convention d'objectifs et de moyens qui est votée.

**M. Claude MARCOLET :** Oui.

**Mme Clémentine HOCHART :** *Oui, même schéma que pour l'AMB.*

**M. Serge BÉRARD :** Vous avez dans la délibération tous les éléments et la convention.

**M. Claude MARCOLET :** Donc le nombre d'adhérents, 229 en 2024. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une section loisirs. Cette section loisirs a été dissoute. Personnellement, je trouve que c'est très bien, ça laisse plus le champ pour les jeunes, pour les petits et c'est ce qu'on voulait donc la partie loisirs a été retirée. Le club a un budget global de 54 000 €. Les avantages en nature, c'est le terrain, les vestiaires donc 31 900 €. La trésorerie est de 8 600 € au moment du dépôt des comptes et la demande était de 7 035 € ; en fait, c'était presque quand ils ont fait leur budget, une sorte de subvention d'équilibre qui nous a été présentée donc c'était à l'euro près.

Alors la subvention, elle se décompose ; là elle a été globalisée. On n'a pas un autre slide, non. Alors en fait, vous savez qu'on a une convention qui régit, qui lie la commune avec l'école de foot qu'on supporte et qu'on a voulu lancer, avec une progression de cette participation spéciale. On avait démarré je crois, la première année à 10 000 €. On est descendu à 8 000 € mais finalement payé 6 500 € sur les éléments qu'on leur demandait et là, on est à 4 800 € pour l'école de football suivant la convention et le reste, c'est le même calcul des critères en fait pour le club qui s'applique donc globalement la différence doit être de 2 350 €, quelque chose comme ça pour le club sur les critères et 4 000 €, sachant que l'objectif c'est que ce club se développe et qu'il arrive ensuite à autofinancer l'école de foot. On est parti à 10 000 € et on est descendu à 6 200 €, on est à 4 800 €. Je pense que l'objectif qu'on avait fixé, c'était à la fin du mandat d'avoir 300 licenciés et une école de foot qui fonctionne. On va y arriver. À ce moment-là, on peut espérer effectivement qu'on n'aura plus à subventionner l'école de foot spécifiquement mais qu'elle sera complètement indépendante. C'était l'objectif et on devrait le tenir. Il y a encore du travail mais ça avance.

**M. Serge BÉRARD :** Depuis le début de la saison ils disposent de deux vestiaires supplémentaires, et ils sont dans cette dynamique. C'est vrai que ce n'est pas facile de relancer un club, de partir presque de zéro, de reconstituer un Conseil d'administration, une organisation, de trouver les animateurs, les encadrants et on les accompagne avec le plus d'attention possible et il faut mettre en face de ça les énormes investissements qu'on a faits, 1,2 millions d'euros pour refaire un terrain qui soit au goût du jour, enfin qui corresponde aux attentes des footballeurs aujourd'hui. Est-ce qu'il y a des questions sur ce club ? Oui.

**M. Alain GARDETTE :** Merci pour les précisions parce que si on ramène les 7 000 € au nombre



d'adhérents, en fait, c'est une subvention qui est le double.

**M. Claude MARCOLET** : 2 350 € la subvention du club proprement dite.

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai qu'on a ; ça fait partie du deal depuis le début avec eux qu'on discute. Notre attention est portée sur une école de foot, c'était le point de départ. On ne peut pas avoir une ville de près de 13 000 habitants en banlieue dans la Métropole lyonnaise sans avoir un club de foot qui se respecte et compte tenu en plus de l'histoire du foot à Brignais qui était plutôt brillante. Tout ça nécessite de prendre soin du club et on le répète, et ce sera vraiment l'axe principal jusqu'à la fin de ce mandat au moins, et sans doute peut-être après ; comment reconstruire une école de foot digne de ce nom, de qualité ? C'est ça l'enjeu.

**M. Claude MARCOLET** : Et pour le niveau également de l'équipe première, il faut savoir que quand on a relancé le club, le club était en D4, c'est-à-dire le plus bas niveau qu'on puisse avoir au Département. Ils sont montés dès la première année en D3, dès la deuxième année en D2, se sont maintenus en D2 l'année dernière et là, ils sont premiers du groupe et donc on peut espérer peut-être une montée. Il ne faut peut-être pas aller trop vite mais...

**M. Serge BÉRARD** : Sachant que ce n'est pas notre objectif premier ; mais on sait que quand il y a une équipe première qui marche bien...

**M. Claude MARCOLET** : Ça tire aussi quand même, malgré tout, les jeunes qui voient que les résultats sont bons.

**Mme Christiane CONSTANT** : Dans le précédent mandat, il y avait eu un embryon d'une équipe de filles de foot avec Saint-Genis-Laval. Qu'est-ce qu'elles sont devenues ?

**M. Serge BÉRARD** : En fait ça, on en parlait encore hier, c'est un enjeu majeur pour nous qu'il y ait une équipe de foot. On en parlait aussi avec le Centre social. Ce qui s'était passé effectivement, c'est que le Centre social avait repéré un certain nombre de jeunes filles qui voulaient jouer au foot. Ils avaient fait un deal avec le club, le bout de club de foot qui existait à ce moment-là. Malheureusement, ça n'a pas fonctionné. Il n'y avait pas l'environnement favorable. Aujourd'hui, le club de foot est conscient de ça. D'ailleurs, une des raisons pour lesquelles on a aussi poussé à la création des deux vestiaires supplémentaires, c'est aussi dans ce but.

Maintenant, je sais que le Centre social y réfléchit, j'en parlais il y a peu de temps avec le Président ; peut-être trouver par ce biais là un levier de recrutement donc on aimerait bien. Après on n'a pas la maîtrise de ça mais c'est un enjeu pour le moment.

**Mme Christiane CONSTANT** : On avait même financé par un coup de pouce.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, tout à fait.

**Mme Christiane CONSTANT** : Justement la création de cette équipe.

**M. Serge BÉRARD** : Je me souviens.

**Mme Christiane CONSTANT** : Il y avait des joueuses professionnelles de l'OL qui étaient venues.

**M. Serge BÉRARD** : Une fois, oui donc c'est une attente mais on ne peut pas se substituer aux membres du Conseil d'administration et au bureau du club qui en sont conscients. Je pense qu'ils y travaillent aussi. On va suivre ça. D'autres questions sur le foot ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Suite à nos discussions, j'ai une association qui vient de m'envoyer par texto son fonds de roulement donc je ne la nommerai pas mais je veux juste signaler qu'on est bien suivi par les associations.

**M. Serge BÉRARD** : C'est bien ; je dirais un petit mot à la fin.

## 16. ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB)

Subvention 2025

**Rapporteur(s) : Claude MARCOLET - Anne-Claire ROUANET**

**M. Claude MARCOLET** : En 2024, donc c'est remonté à 1 228 adhérents ; non c'est la globalité ça. Montant global du budget de l'association 429 000 € ; les avantages en nature 36 470. Il faut savoir que contrairement à d'autres associations, c'est la seule qui, en plus des créneaux qu'on leur alloue dans des gymnases, des dojos... qui est propriétaire de ses locaux et dans ces locaux, il y a des salles d'arts créatifs. Il y a également un petit dojo dans lequel sont assurés donc des activités. Donc ça va amener un petit bout de subvention qu'on avait mis l'année dernière et qu'on a reconduit sur la participation à leurs frais énergétiques.

Donc les sections sportives, il y en a 8 : Randonnées pédestres, Aïkido ; enfin vous voyez, 619 adhérents pour les sections sportives. Je laisserai Anne-Claire parler de la partie culturelle. Alors pour le sport, effectivement, eux ils ont globalisé une demande. Comme pour le sport de toute façon, on raisonne par rapport à nos critères.

Donc les calculs des critères amènent à 8 330 € si je ne m'abuse et on a ajouté à nouveau 1 000 € pour la participation aux fluides de leur local. Nous étions en Assemblée générale avec Monsieur le Maire lundi et ils nous ont remercié d'ailleurs parce que la question était posée de savoir s'il y aurait de nouveau cette petite aide. On a dit que, en tout cas, on la présenterait aujourd'hui en Conseil et que ça devrait, je l'espère, être voté.

Un point important l'année dernière donc, l'Amicale Laïque avait terminé dans le rouge d'une façon assez importante mais sans taper dans la trésorerie. Pourquoi ? Parce qu'en fait ils ont eu un problème de prud'hommes et donc la personne demandait 40 000 € donc ils avaient provisionné ces 40 000 € dans l'exercice précédent et donc là a priori il y a une transaction qui a été faite à 14 000 ou 15 000 € je crois, plus les frais d'avocat...donc globalement, il y a une reprise de provision qui se fait donc cet exercice-là affiche 23 000 d'excédent et qui correspond à cette reprise. Voilà, ça n'avait pas fait de mal à leur trésorerie parce qu'en fait c'était en attente de décision du Tribunal, des prud'hommes.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Un mot sur les sections culturelles qui sont au nombre de 4 : danse, ateliers créatifs, anglais, ateliers d'art donc pour ces sections culturelles il y a une utilisation du Briscope et de la salle d'atelier d'art donc la salle de danse et la salle d'ateliers d'art également qui concourt aux avantages en nature alloués par la ville. La totalité en 2024, on a 494 adhérents, 9 bénévoles. Les productions sont des spectacles annuels, des cours, des ateliers avec différentes esthétiques. Il y a un partenariat avec l'AMB pour les cours de l'école de musique de Brignais, pour les cours de comédie musicale qui se développent de plus en plus. Ils sont partenaires également de notre pass saison au niveau de la salle de spectacle et ils participent également aux événements de la ville. Voilà donc en 2024, il y avait eu une forte augmentation du nombre d'adhérents, en particulier section danse et là, ça, c'est un tout petit peu tassé. C'est pourquoi on a proposé de baisser la subvention de 500 € compte tenu du contexte économique actuel. Du coup, on propose une subvention à 5 100 € ; ce qui fait un total de 14 450 €.

**M. Serge BÉRARD** : C'est sur ce montant qu'on vous demande donc de vous prononcer. Est-ce qu'il y a des questions pour l'Amicale Laïque ? S'il n'y en a pas, qui s'abstient ? 1 pour non-participation.

**Mme Laurence BEUGRAS** : Une non-participation pour ma part et signaler que ma collègue Isabelle WEULERSSE est arrivée donc elle reprend son vote.

**M. Serge BÉRARD** : Elle reprend son vote de la même façon que Marie DESCHESNE est arrivée. Il y en a deux qui ont perdu leur droit de vote là avec vos arrivées. Merci d'être là donc qui s'abstient ? Donc 32 participants au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc 32 votants à l'unanimité moins 1 non-participation.

## 17. ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)

Subvention 2025

**Rapporteur(s)** : Claude MARCOLET - Anne-Claire ROUANET

**M. Claude MARCOLET** : Alors nombre d'adhérents en 2024, donc 1 073 contre 1 058, donc une progression et encore plus par rapport à 2022 donc une association qui a un budget important de fonctionnement. Alors effectivement, il y a la valorisation du bénévolat qui doit être dedans donc il doit y avoir, à peu près, pas loin de 200 000 je crois au bénévolat qui est valorisé en fait dans les comptes, même si ça ne rentre pas, il n'y a aucune sortie d'argent pour ça.

L'avantage en nature donc 62 000 €. On voit effectivement l'utilisation des locaux par rapport à l'Amicale Laïque sur les activités, on est à peu près au double ; c'est notamment en partie lié aux différentes activités mais également au fait que l'Amicale Laïque a son local donc là non plus, nous n'avons pas ; alors j'étais à l'Assemblée générale, je crois que je l'ai pourtant. Oui, je l'ai et je crois que ça a été présenté mais j'en ai plus le souvenir mais il y a du confort, il y a de la trésorerie pour faire face effectivement à des problèmes éventuels. Donc treize sections de sport dont le tir à l'arc que nous avons honoré lors de la réunion des associations de sport cette semaine puisqu'elles ont fait un titre de championnes ; enfin pas championnes, elles étaient troisièmes au championnat d'Europe donc de tir à l'arc ; je crois que c'était en Hongrie.

Voilà donc une association qui compte une activité escrime qui a été montée il y a deux ans. C'est la troisième année et je crois qu'on doit être à 70 adhérents maintenant déjà et beaucoup d'actions également avec l'école Saint-Clair aujourd'hui et on espère pouvoir amener également de l'escrime. On espère.

**M. Sébastien FRANCOIS :** Alors on espère aussi mais c'est beaucoup plus compliqué de faire intervenir des éléments extérieurs au sein des écoles publiques ; l'Éducation nationale verrouille tout.

**M. Claude MARCOLET :** Je sais, mais les discussions sont actives. Pour les subventions donc la partie sport, donc les critères en fait et les Sports en série amènent donc à un calcul de 17 800 €. Alors c'est vrai que par rapport à l'Amicale Laïque, Espérance et Vaillantes a énormément plus de public jeune, très jeune donc ça a une incidence effectivement sur la subvention puisqu'on met quand même un bonus on va dire globalement dans nos critères sur le fait d'apporter des activités pour les jeunes. C'est certain que des personnes qui vont faire de la marche nordique et qui ont un certain âge, se payent leur licence et ils n'ont pas forcément besoin d'être subventionnés. Voilà à peu près pour faire peut-être à l'antipode entre les ouistitis qui sont près de 200 gamins, moins de 4 ans, 5 ans et puis des Amis balades qui vont être 200 adhérents avec une moyenne d'âge un peu plus haute. Donc voilà comment ça se calcule et voilà pourquoi aussi l'Amicale Laïque par rapport au nombre de personnes finalement, a peut-être une subvention un peu moins, donc 17 800 € en ce qui concerne le sport.

**Mme Anne-Claire ROUANET :** Alors en ce qui concerne la culture, on a uniquement la section danse qui compte 115 adhérents et 3 bénévoles en 2024 qui propose un spectacle de fin d'année et là, comparativement à l'ALB, des participations aux concours départementaux, régionaux, nationaux. Ils sont aussi partenaires des Pass Culture et donc on propose de reconduire la subvention de 1 800 € déjà accordée en 2022 et 2023 ; ce qui porte le total de la subvention à 19 600 €.

**M. Serge BÉRARD :** Et c'est sur cette subvention là que je vais vous demander de voter s'il n'y avait pas de questions.

**M. Roger REMILLY :** Qu'est-ce que ça veut dire « qui valorise leur bénévolat ? ».

**M. Serge BÉRARD :** Alors en fait aujourd'hui beaucoup d'associations le font et c'est une excellente chose ; qui calcule le temps passé par tous les bénévoles et donne une valorisation au coût horaire.

**M. Claude MARCOLET :** Oui, je crois que c'est même une obligation maintenant, c'est-à-dire dans le résultat comptable, on a un poste en fait « valorisation du bénévolat ». Bien entendu, il n'y a pas d'argent qui sort, ils ne sont pas payés mais on valorise tout ça au même titre qu'ils font figurer une ligne valorisation des avantages en nature que la commune propose.

**M. Serge BÉRARD :** C'est ce qu'on appelle des charges supplétives, qui ne sont pas des vraies charges mais en réalité c'est la valorisation de moyens qui sont apportés gratuitement on va dire, mais qui de fait, sont très significatifs. C'est là qu'on mesure l'importance des bénévoles et ce qu'ils représentent dans une commune. On pourrait même le mettre dans le PIB tout ça, c'est considérable. On passe au vote, donc pour les 19 600 € pour Espérance et Vaillantes, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 18. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

Subventions 2025

**Rapporteur(s) :** Michèle EYMARD – Marie DECHESNE – Jean-Philippe SANTONI

**Mme Michèle EYMARD :** Bonsoir à tous. Le premier dossier c'est celui de l'ADMR donc comme chaque année, vous avez le nombre d'adhérents en 2024, le nombre de bénévoles, de salariés. Également on vous a noté ceux de 2023. On vous rappelle que cette association intervient auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap pour leur permettre de rester le plus longtemps possible autonomes. Donc vous avez le montant prévisionnel de 901 150 €, les avantages en nature qui sont toujours la mise à disposition de leur local place du Marché enfin je ne sais plus, Rue Rousselin c'est ça ? Oui, merci Catherine. Ils vous ont indiqué le fonds de roulement de l'association. Leur demande était de 14 000 € et nous avons, après échanges, ramené le montant de la subvention ; alors on vous propose en tout cas de la ramener au montant initial des années précédentes de 11 000 €, en sachant que l'ADMR est un partenaire important puisqu'ils associent chaque année pendant la semaine bleue entre autres, Et puis dans une réflexion aussi pour des actions auprès des seniors sur le reste de l'année.

**M. Serge BÉRARD :** En mettant à disposition un bureau pour leur siège et leurs activités administratives. Est-ce qu'il y a des questions pour l'ADMR ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**Mme Michèle EYMARD :** Ensuite, nous avons l'Amicale pour le don de sang bénévole de Brignais, donc bien connu bien sûr aussi sur notre commune. Vous avez le nombre d'adhérents, de bénévoles et puis ils organisent et assurent un très bon déroulement des collectes de sang sur Brignais. Vous avez le montant global prévisionnel également et les avantages en nature sont également de la gratuité des locaux et du matériel. Ils vous ont noté le fonds de roulement de l'association. Le montant de leur subvention dont le montant est toujours de 200 €. Nous vous proposons effectivement de leur donner 200 €.

**M. Serge BÉRARD :** En fait c'est une subvention qui permet simplement de parler d'eux chaque année, de rappeler le travail intéressant et dévoué de tous ces bénévoles qui sont là tous les trimestres pour tenir la boutique avec les professionnels à leurs côtés et qui accueillent tous ceux ; alors c'est tous les deux mois, pardon ; qui accueillent tous les plus de 200 ou 300 donneurs de sang chaque fois. Merci à eux. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Qui s'abstient pour ces 200 € ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**Mme Michèle EYMARD :** Je vais passer la parole à Marie. Merci.

**Mme Marie DECHESNE :** Oui donc l'association Passerelle pour l'emploi, que vous connaissez aussi bien qui intervient deux demi-journées par semaine à la plateforme et donc qui assure l'accueil, l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi qui se présentent et donc on a 4 bénévoles qui interviennent très régulièrement, donc deux demi-journées par semaine sur la plateforme. Ils n'ont plus de salarié aujourd'hui et donc ils fonctionnent uniquement avec des bénévoles.

On propose de reconduire la subvention de 5 700 € au même titre que l'année dernière, en sachant qu'on a une convention, donc on avait une convention qui était valable pour 3 ans, qui se termine là, fin décembre et que je vous repropose pour le prochain Conseil municipal. On n'a pas eu le temps, là, de la finaliser avec l'association mais du coup sur le Conseil municipal de janvier, on vous proposera la nouvelle convention avec ce montant de subvention.

**M. Serge BÉRARD** : C'est une association qui s'est restructurée parce qu'elle avait un contrat avec le Département et accompagnaient des personnes pour le RSA et qu'ils ont arrêté cette activité ; ça a déstabilisé l'ensemble de l'association qui avait des agents en fait, un ou deux je crois, ou un temps et demi, un temps partiel et un nouveau Président, un nouveau bureau s'est installé et a repris les choses en main et a vraiment orienté l'activité sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui viennent en complément bien entendu, de ce que fait j'allais dire Pôle emploi mais France Travail, j'ai du mal à suivre et ils font un excellent travail. On remercie là aussi des bénévoles qui, chaque semaine, viennent à la permanence. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc pour Passerelle pour l'emploi 5 700 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**Mme Marie DECHESNE** : Donc la Mission locale intercommunale du Sud-Ouest lyonnais, qui intervient également à la plateforme deux demi-journées par semaine aussi. Alors l'accompagnement est vraiment ciblé sur les jeunes, les 16-25 ans et donc avec des professionnels qui les rencontrent, qui les accompagnent et qui les emmènent vraiment vers et de l'emploi et de la formation ; enfin c'est vraiment un accompagnement qui est plus large qu'uniquement l'emploi et qui est très bien fait également par cette association. On propose donc de reconduire la même subvention que l'année dernière, 17 000 € donc sur la subvention de fonctionnement, en sachant qu'on attend aussi la convention et en fait c'est un calcul qui se fait sur un nombre de jeunes suivis sur les cinq dernières années, enfin c'est toujours un petit peu technique, donc c'est un montant de provision qu'on vous propose là et qu'on ajustera quand on aura les chiffres exacts, et je reviendrai vers vous avec la délibération, quand on aura les chiffres.

Et la deuxième ligne, le FAJ, le Fonds d'Aides aux jeunes, qui est donc beaucoup plus faible, 500 €, qui est pareil, une provision parce qu'on détermine ensuite combien de jeunes ont réellement été aidés, de jeunes Brignairots et c'est un montant maximum. En général, ça couvre à peu près les besoins et d'ailleurs, vous voyez, en 2021, on avait été qu'à 438.60 € parce que les demandes des jeunes Brignairots avaient été inférieures aux 500 €. On était à 416 en 2022 donc voilà 500 €, ça correspond à peu près aux sommes qui sont versées sur ces toutes petites aides de dernier recours, quand toutes les autres aides ont déjà été demandées et qu'on est vraiment dans l'urgence de devoir débloquer des sommes pour un transport, pour de l'alimentaire aussi donc voilà ces deux lignes pour la mission locale.

**M. Serge BÉRARD** : Donc on ouvre une ligne budgétaire de 17 500 € et la convention sera signée et on précisera le montant exact qui sera payé en 2025. Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**Mme Michèle EYMARD** : Donc maintenant, il s'agit de l'Association des secouristes français de la Croix-Blanche de Brignais. Vous avez le nombre d'adhérents, 14 en 2024, 16 en 2023 donc qui développe la formation au secours auprès du grand public et puis ils avaient aussi également proposé une formation aux élus.

Nous avons été plusieurs à suivre cette formation donc vous avez le montant global du budget de l'association. Il n'y a pas d'avantage en nature alloué.

**M. Serge BÉRARD** : Nous avons 3 collègues qui s'absentent mais qui, peut-être on les reverra ce soir et donc les pouvoirs qui ont été indiqués sont repris par les élus concernés. Merci.

**Mme Michèle EYMARD** : La demande de l'association des secouristes français Croix-Blanche de Brignais est de 1 500 €. Nous vous proposons de leur allouer effectivement cette subvention de 1 500 €.

**M. Serge BÉRARD** : Toujours très présents dans toutes les manifestations.

**Mme Michèle EYMARD** : Et particulièrement pendant les inondations. Ils ont été extrêmement précieux, vraiment du début à la fin.

**M. Serge BÉRARD** : Ils étaient notamment sur le site d'accueil au Bri'Sport. Des questions donc pour La Croix-Blanche 1 500 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**Mme Michèle EYMARD** : Pour l'UNAFAM, l'Union nationale des amis et familles de personnes malades, handicapées psychiques donc on vous nomme également le nombre d'adhérents, le nombre de bénévoles. On vous rappelle qu'ils accueillent, ils écoutent, soutiennent, forment et informent tout en accompagnant les familles et l'entourage des personnes qui vivent avec des troubles psychiques. Nous avons le montant total du budget de l'association et avantage, il n'y en a pas, en tout cas sur la commune. Vous avez également le montant du fonds de roulement de l'association. Je tiens à préciser qu'ils se sont mobilisés pour une soirée autour des aidants et ils étaient là pour présenter justement toutes leurs missions et c'était extrêmement précieux. Donc c'est une association avec laquelle on souhaite même élargir un partenariat autour des aidants. Le montant demandé est de 500 € et nous vous proposons de leur allouer 500 €.

**M. Serge BÉRARD** : Des question ? Donc 500 € pour l'UNAFAM. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**Mme Michèle EYMARD** : Merci. Pour l'avenir des femmes et de leurs enfants. Cette association relativement nouvelle sur la commune donc ils sont en lien avec une association au Sénégal et l'objectif est d'aider des femmes qui sont en situation de précarité dans la ville de M'bour donc on vous nomme le montant global du budget, 2 750 €. Nous n'avons pas d'avantages qui leur sont alloués. Je précise que cette association a fourni deux années de suite les sacs que nous remettons aux nouveaux Brignairots et c'est chaque fois une merveille de voir la diversité des tissus, des motifs. Voilà, donc ils nous ont demandé cette année 800 € et après échanges, on a souhaité la réduire à 400 € parce qu'on serait en réflexion sur comment apporter une, peut-être, plus grande solidarité sur un plan international et humanitaire. Voilà, donc on vous propose de leur allouer 400 € cette année.

**M. Serge BÉRARD** : Il y a peu d'associations à Brignais qui sont engagées comme ça sur des actions internationales ou humanitaires donc là encore, c'est l'occasion de les mettre en avant et de leur donner un petit coup de pouce. Des questions sur cette association ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.



## 19. FONDATION AJD MAURICE GOUNON

Subvention 2025

**Rapporteur(s) :** Michèle EYMARD

**Mme Michèle EYMARD :** Alors, comme vous l'aviez souhaité, nous nous associons à cette demande de subvention, celle de la Fondation AJD Maurice Gounon donc je ne sais pas si Monsieur GARDETTE vous connaissez cette association, enfin cette fondation. Ce sont des éducateurs de rue que nous avons la chance d'avoir, en tout cas sur notre commune, mais qui est aussi présente sur d'autres communes et ils font un travail extrêmement précieux, toujours dans la discrétion. Ils ont cette année une centaine de jeunes qu'ils continuent de suivre et d'accompagner et nous leur proposons chaque année des chantiers éducatifs, des actions qui se nomment « vis ta Ville », des jobs d'été dans les services municipaux et pour la deuxième année, on a souhaité, avec Monsieur le Maire et tous les élus, saluer le travail des jeunes qui sont accompagnés par leurs éducateurs dans nos services. Il y a eu un très beau moment Mercredi, il y a huit jours. C'est chaque fois très émouvant de les rencontrer, de les écouter et certains ont témoigné aussi de ce que ça leur avait apporté et sur les archives de la commune aussi, il y a eu un témoignage très fort donc on nomme le montant global du budget de l'association ; les avantages, il n'y en a pas. Leur fonds de roulement est nommé et leur demande est de 11 000 € et on vous demande de leur allouer cette somme que nous avons souhaité leur donner.

**M. Serge BÉRARD :** Alors pour être tout à fait transparent, vous savez que les deux agents d'ailleurs qui viennent de changer, il y avait deux agents qui, pour l'un était parti, l'autre vient de prendre sa retraite cette semaine d'ailleurs, ils ont été remplacés depuis quelques mois et vous savez que ces agents sont financés à 100 % et toute cette activité, toute cette action en fait, est financée à 100 % par le Département dans le cadre de sa politique de prévention contre la délinquance. Ce financement était lié au fait que nous étions « politique de la ville ». Il se trouve que dans un contexte financier encore plus dur que le nôtre je pense pour les départements même si c'est difficile pour nous, on l'a vu 2024 est une année difficile ; 2025 ne sera pas aisée non plus mais pour les départements, c'est encore pire donc ils ont revu beaucoup de leurs politiques et aujourd'hui nous sollicitent pour participer au financement de ces acteurs ; enfin des AJD en l'occurrence donc jusqu'au mois de mars, on reste sur un schéma identique à celui qu'on a connu jusqu'à présent, après beaucoup de discussions ces dernières semaines et on va rentrer en discussion avec le Département pour redéfinir ou définir la façon de travailler ensemble à l'avenir, ce qui nous amènera à nous impliquer plus sur peut-être la commande vis-à-vis des AJD et en lien avec le Département.

On sera certainement amenés à revenir vers vous au premier trimestre suite aux discussions qu'on aura, aux accords qu'on va trouver avec le Département car je suis convaincu qu'on va trouver un modus vivendi pour la suite.

Pour nous, il n'est pas pensable, du fait du bon fonctionnement de cette équipe sur notre territoire, de ne pas les avoir à l'avenir donc c'est un sujet qui était difficile ces dernières semaines et qui devrait trouver un aboutissement, une sortie dans les mois qui viennent.

Il faut rappeler que les 11 000 €, c'est simplement notre participation à des projets qui leur permettent de financer les jeunes et que le coût global des AJD sur le territoire, c'est plutôt de l'ordre de 180 000 € et d'ailleurs, c'est une des conditions aussi, une des raisons pour lesquelles on s'est aussi pas mal battu pour garder cette politique de la ville puisque associée à la politique de la ville, il y avait ce soutien du Département extrêmement important pour nos jeunes. Voilà une petite précision.

**Mme Michèle EYMARD** : Merci. Aussi, j'ai envie de rajouter que tout en accompagnant, en suivant les jeunes, ils arrivent à établir un lien de confiance également avec les familles et en fait, ils arrivent à être reçus dans les familles pour la plupart et c'est vraiment un très bon soutien je trouve sur la commune parce que ce n'est pas courant comme ça que les familles veuillent bien ouvrir leurs portes et vraiment, c'est un soutien très précieux. Ils sont également présents avec le collègue. On est très heureux de les avoir sur notre territoire.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Alors sur le financement des projets AJD, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

**Mme Sylvie GUINET** : Moi je voulais revenir sur ce volet solidarité puisqu'au début vous présentez en sommaire le nombre de demandes acceptées, le nombre de demandes refusées ou exceptionnelles et là pour ça, on voit qu'il y a une demande hors délais donc on en a parlé en Commission et c'est donc la maison médicale. Est-ce que, en tant qu'élus, on doit se positionner sur une position administrative et pas avoir une position pour aider une association qui quand même rend un énorme service à la population de Brignais ? Une association que nous subventionnons depuis très longtemps.

**M. Serge BÉRARD** : Oui c'est une association qui couvre une cinquantaine de communes je crois, donc qui se trouvait à Brignais. Effectivement l'an dernier, il n'y a pas eu de demande je crois ; cette année elle arrive un peu tardivement. Ils ne nous ont pas relancé spécialement et il y a très peu de communes qui financent. Nous, on a eu l'occasion de les relancer. Il y a très peu de communes qui financent, il faut le savoir donc ce n'est pas forcément une mission qui s'impose à nous donc dans cette période d'économies, on s'en tient aux demandes objectives, formelles, à ceux qui ont plus besoin et qui prennent la peine de respecter des délais, de suivre des procédures.

**Mme Sylvie GUINET** : Notre rôle, est-ce que c'est de se baser sur un retard administratif ?

**M. Serge BÉRARD** : C'est un tout en fait.

**Mme Sylvie GUINET** : Mais pas sur une position, c'est quand même un service. On n'est pas obligé, mais on est obligé de rien.

**M. Serge BÉRARD** : Non, tout à fait.

**Mme Sylvie GUINET** : Notre groupe le déplore énormément.

**M. Serge BÉRARD** : Souhaiterait subventionner l'association.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Si je peux me permettre, Sylvie, alors toutes les associations qui n'ont pas répondu dans les temps, on les relance systématiquement, donc une voire deux fois.

Après si les associations ne répondent pas, c'est qu'elles n'ont pas forcément besoin de ces finances-là. Moi pour avoir été dirigeant de plusieurs assos, chaque fois qu'on a besoin d'argent, on répond et on rend dans les temps les demandes de subventions. Les assos qui ne le font pas après plusieurs relances, c'est qu'elles n'en ont pas besoin.

**Mme Sylvie GUINET** : Mais la population prendra acte de ça mais c'est votre position, je la trouve un peu ; c'est très dommage quoi.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Après il serait difficile de voter une subvention si on ne connaît pas le montant.

**Mme Sylvie GUINET** : Oui, on m'a dit que le dossier avait été donné mais trop tard.

**Mme Michèle EYMARD** : C'est arrivé en octobre, autour du 21 octobre.

**Mme Sylvie GUINET** : Oui d'accord, octobre au lieu de fin septembre, voilà ; parce qu'effectivement vous avez aussi une demande qui est refusée en volet administration, alors qu'elle soit refusée il y a peut-être des raisons mais une demande hors délai...

**M. Serge BÉRARD** : Les temps sont durs donc c'est peut-être une rigueur excessive, c'est ce que vous pensez. Je pense qu'on va là où les besoins sont importants et où on est sollicité pour des raisons qui correspondent à nos attentes aussi de services aux citoyens et par ailleurs, on a d'excellentes relations avec cette association. Donc voilà, à voir pour les années à venir, si on retrouve de bonnes raisons de faire une demande dans les délais, on réexaminera dans les délais.

**Mme Christiane CONSTANT** : On peut juste savoir combien ils demandaient si vous avez la demande ?

**Mme Michèle EYMARD** : Je crois me souvenir de 2 000 €.

**Mme Christiane CONSTANT** : On a donné une subvention exceptionnelle dont je ne sais pas si l'association a déposé son dossier ou pas dans les délais à Femmes & Sciences mais on ne pourrait pas attribuer même une subvention exceptionnelle, faire un geste exceptionnel ?

**Mme Michèle EYMARD** : Ça ne m'appartient pas de le décider ce soir en tout cas.

**Mme Christiane CONSTANT** : Non mais qu'on prête de l'attention à l'existence de cette maison de santé.

**M. Serge BÉRARD** : On porte la plus grande attention à cette association. On a beaucoup travaillé avec eux notamment ; on a passé beaucoup de temps pour leur proposer un nouveau local puisqu'ils étaient à l'étroit donc on est toujours à leur écoute, notamment sur ce besoin-là, s'il revient. Après aujourd'hui, je crois qu'on a fait ce choix en fonction de cette procédure certainement critiquable, mais c'est le choix qui a été fait par l'équipe et la Commission et on va s'en tenir là.

## 20. ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION

### Subventions 2025

**Rapporteur(s)** : Nicolas KELEN – Éric JACQUET

**M. Serge BÉRARD** : Alors volet animation, deux demandes.

**M. Nicolas KELEN** : Alors pour le coup, là on a un dossier qui a été demandé en temps et en heure sur l'animation. Sur l'Amicale des interclasses, il s'agit de soutenir les interclasses donc perpétuer la tradition des classes, le passage du flambeau, le défilé, le bal, donc tout ce qui tourne autour des classes. On a eu une demande pour un budget de 5 000 €, nous avons souhaité reconduire le montant qui avait été donné l'année dernière et les années précédentes de 1 800 €. Le projet principal, c'est l'animation autour des classes. Un avantage en nature alloué par la ville, alors 6.65 €, je n'ai pas forcément le détail.

**M. Serge BÉRARD** : C'est deux timbres en fait.

**M. Nicolas KELEN** : Alors ce qu'on peut dire, c'est que c'est une association qui a très très peu de fonds de roulement. On parlait de quelques dizaines d'euros en général donc là effectivement, on a zéro euro qui sont notés ; ça sert principalement à payer la nourriture et les boissons et l'animation musicale. Est-ce que vous êtes d'accord avec le montant ?

**M. Serge BÉRARD** : Alors c'est une association qui était en difficulté, après la période Covid à la limite de disparaître. On est très attachés à l'existence de ces fêtes des classes. C'est un moment où tout le monde, tous les Brignairots se retrouvent, tous ceux qui le souhaitent en tout cas et on aura une belle fête des interclasses, certainement encore cette année, comme on l'a eue l'an dernier, qui est appréciée par beaucoup de monde, qui anime la ville donc on remercie encore tous ces bénévoles qui se donnent du temps pour créer de la vie et de la fête dans la commune. Donc 1 800 € pour les interclasses, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

**M. Nicolas KELEN** : On passe sur le Comité des fêtes. Alors c'est une association qui est vraiment essentielle par rapport à toute l'animation qu'elle propose dans la ville. On parle de 7 événements par an, de la Fête de la musique, à la Saint-Patrick... cette année avec la Chandeleur. Je pense que vous avez été nombreux à participer à Halloween. On a eu une très belle édition cette année. Pour vous donner une idée, une fête comme Halloween, c'était un coup de 8 000 € pour l'association et une perte sèche de 3 500 € donc au final, la subvention demandée de 7 000 €, elle couvrirait à peine un événement, ils en organisent 7 donc cette année, on a proposé un effort par rapport aux 3 000 € qui étaient attribués sur les années précédentes, avec un budget de 5 000 €. C'est vraiment une association qu'on souhaite soutenir, qui effectue presque une délégation de service public sur l'animation. Donc voilà, je m'arrête là. Est-ce que vous êtes d'accord avec le montant ?

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ou des remarques ? Alors il y a effectivement une demande complémentaire. Là encore, je rappelle que le Conseil municipal a fortement poussé à la création de cette association au départ. L'idée étant que, qui mieux que les gens qui s'intéressent à la fête peuvent être bien placés pour organiser des événements festifs dans la commune ? Je crois qu'il y a 30, alors une quarantaine de personnes qui finalement se dévouent à cette cause-là, qui est une belle cause, faire vivre ensemble les Brignairots et leur apporter des moments joyeux et donc on les soutient le plus qu'on peut pour continuer à faire en sorte que ce Comité des fêtes qui n'existait pas, s'installe durablement dans la commune.

**M. Nicolas KELEN** : Alors je vois juste le fonds de roulement non communiqué ; on parle environ de 5 000 € en fonds de roulement.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions sur ce Comité des fêtes ? Alors je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 21. AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS

### Subventions 2025

#### Rapporteur(s) : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : Pour la subvention à l'Amicale du personnel de Brignais, donc ils ont 185 adhérents en 2024, donc en légère augmentation par rapport à 2023 et 2022. On rappelle que c'est pour resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre le personnel, venir en aide aux adhérents et à leurs familles et l'année prochaine donc en 2025, ce seront les 50 ans de l'Amicale. On vous indique le montant du budget global qui est en cours de clôture, environ 53 000 € ; les avantages en nature sont faibles. C'est finalement des salles, ici à une salle dans la Mairie et pour la mise à disposition en frais de personnel qui sont en cours ; ils nous donneront le montant. Le fonds de roulement est d'environ 28 000 €. Ils nous ont fait une demande de 34 000 € qui se décomposait en 25 000 € pour la subvention de fonctionnement et 9 000 € pour fêter leurs 50 ans. Vu le budget qu'on a cette année donc on propose simplement de reconduire le montant des années précédentes pour la subvention de leur amicale donc 24 000 € et d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € qui pourra éventuellement être modulée si jamais on leur met à disposition, par exemple la salle du Briscope parce que la salle du Briscope est valorisée à hauteur de 850 € donc à ce moment-là, on déduirait s'ils arrivent à trouver une date ; ils souhaitent organiser ces 50 ans en fin d'année, donc au dernier trimestre de 2025, si on arrive à trouver une date où ils peuvent prendre la salle, à ce moment-là, on la revalorise à 850 € donc on donnera 2 150 € au lieu de 3 000. Voilà donc on vous demande d'accepter cette proposition.

**M. Serge BÉRARD** : Donc 27 000 €, avec 3 000 € exceptionnel. On remercie l'association d'avoir accepté de rester avec un montant sans inflation et on est heureux de faire un geste aussi, les accompagner dans ce moment un peu particulier de leur anniversaire. Donc pour 27 000 € pour l'Amicale du personnel, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci Agnès, on a fini pour les associations.

Alors je voudrais dire un mot quand même pour remercier tous ces bénévoles.

On a vu toutes les associations dont on a parlé, on a évoqué le coût du bénévolat qui est valorisé par une d'entre elles et qui est considérable. Sans toutes ces associations, on n'aurait pas une qualité de vie aussi remarquable à Brignais, donc c'est une fois de plus l'occasion de les remercier pour tout le travail qu'ils font, certainement avec de bonnes raisons, compte tenu des passions qu'ils ont dans leurs différentes activités, mais en tout cas dont tout le monde peut profiter. Je remercie aussi les services et en particulier le SAVA qui a vraiment trouvé sa place au fil du temps ; la mise en place de ce guichet unique qui vise à faire en sorte que les associations aient toujours une réponse à leurs questions, quel que soit le sujet, qui a pris sa place, ça prend un peu de temps avec le portail associatif qui s'installe aussi, avec un souci de plus d'efficacité, si on regarde le cheminement depuis trois ans, on s'aperçoit qu'on a beaucoup progressé et j'écoute les associations me dire qu'elles apprécient ce service aujourd'hui, même s'il y a toujours mieux à faire donc merci à toute l'équipe qui gère l'activité associative.

Alors je pourrais mettre dans ces remerciements aussi le cadre de vie et tous les services techniques qui sont aussi très présents pour que la vie associative fonctionne bien et je pense qu'on peut être satisfait de ce cadre de confiance qui existe entre le monde associatif et les services et les élus eux-mêmes. Voilà, donc on est arrivé au bout de la partie associative donc on va aborder maintenant le vote du budget. Je pense que c'est le moment donc on revient sur la délibération.

**Mme Sylvie GUINET** : Une petite question parce que j'ai peut-être loupé un épisode. À un moment vous mettez à cela s'ajoute la participation à la Biennale de la danse, 12 000 € et la délibération qu'on a faite, c'était 10 000 €.

**Mme Agnès BÉRAL** : 10 000 € c'était hors-taxe.

**Mme Sylvie GUINET** : Merci.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Agnès pour cette précision. Donc c'était le budget primitif pour l'adoption.

### **Reprise de la délibération BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - Adoption**

**Mme Agnès BÉRAL** : Est-ce que tout le monde est d'accord pour adopter le budget de la Ville tel qu'il a été présenté en début de séance ?

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres remarques et questions par rapport à la présentation de ce budget, puisque désormais on va le voter donc, sur le budget 2025, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc 7 votes contre et 26 votes favorables. Je vous remercie. Donc nous au moins à Brignais, on aura un budget pour l'année prochaine. C'est une bonne nouvelle, Tout le monde ne peut pas en dire autant.

- **RESSOURCES HUMAINES**

#### **22. SERVICES MUNICIPAUX**

##### **CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE (CDG 69)**

##### **Assistance à la gestion des équipements de protection individuelle**

**Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET**

**M. Pierre FRESSYNET** : Je vais synthétiser comme d'habitude avec mes antisèches donc on parle des EPI, équipements de protection individuelle. C'est donc destiné à protéger les agents lorsqu'ils travaillent. On parle des chaussures de sécurité, des charlottes pour le restaurant scolaire par exemple, des gants, des gilets de toutes catégories, toutes couleurs, même ceux qui permettent de parer les balles ; les gilets pare-balles qui coûtent cher d'ailleurs.

Alors le rapport, il vous explique qu'aujourd'hui, ces équipements sont budgétés, commandés, achetés, livrés au fil de l'eau via les services en direct et donc dans ce cadre, il n'y a pas tellement d'homogénéité dans la gestion et on a des marges de progression en termes de normes de matériels. Les normes ne sont pas forcément connues de tout le monde et en termes de rationalisation, depuis la passation de la commande jusqu'à la livraison et la gestion du stock. Donc par rapport à cette problématique il vous est proposé de confier au CDG une mission d'accompagnement qui doit justement nous permettre d'optimiser cette gestion et finalement réduire les coûts. Les coûts d'ailleurs, qui sont en gros qui tournent autour de 25 000 € par an donc c'est quand même un budget.

Le rapport indique les étapes de cette mission qui durera une quinzaine de jours, avec le rappel des obligations légales, le recensement, l'analyse détaillée des besoins service par service. Une charte sera ensuite écrite et un ensemble d'actions de communication auprès des agents sera proposée. On a présenté ce sujet en commission n°1 le 10 décembre et ce qui vous est demandé, c'est donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'assistance à la gestion des équipements de protection individuelle avec le CDG, en précisant que le coût est de 7 130 € pour ces quinze jours et demie au maximum que devrait durer la mission.

**M. Serge BÉRARD** : Merci pour cette excellente synthèse Monsieur FRESSYNET. Tout le monde a parfaitement compris que le CDG allait nous aider et qu'on allait harmoniser tout ça. Est-ce qu'il y a des questions, des compléments d'informations ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 23. COMMISSIONS COMMUNALES**

- Modification de leur composition

- Rapporteur(s) : Serge BÉRARD**

**M. Serge BÉRARD** : Concernant les Commissions communales, donc suite à la démission de Monsieur BRUNEL et à l'intégration de Monsieur Alain GARDETTE, nous sommes amenés à revoir la composition des Commissions. Je vous rappelle qu'il y a six représentants de la liste « Parlons Brignais » pour les Commissions finances, Transition écologique, animation ; sept représentants pour la Commission Solidarité et vie scolaire « Parlons Brignais ». Pour « Brignais ensemble », nous avons deux représentants par Commission et un représentant par Commission pour « Mieux vivre à Brignais ».

Compte tenu de cette démission et de cette arrivée, nous proposons de modifier la composition des Commissions, après avoir échangé bien sûr avec les listes concernées et donc désigner de nouveaux membres de « Brignais ensemble », donc Monsieur Alain GARDETTE pour la Commission finances, ressources humaines et affaires générales et comme nouveau membre suppléant de la Commission n°2 Solidarité et Vie scolaire ; Madame WEULERSSE comme nouveau membre titulaire de la Commission n°2 Solidarité et vie scolaire et Madame Solange VENDITTELLI comme nouveau membre suppléant de la Commission n°1 Finances, ressources humaines et affaires générales.

Toutes les Commissions seront représentées, telles que définies dans la délibération initiale. Donc par rapport à cette proposition, est-ce qu'il y a des abstentions ou des questions déjà ? Pas de questions. Des abstentions ? Des votes contre ? Donc ces nouvelles compositions sont adoptées à l'unanimité.

Alors je précise que suite à la démission de Monsieur BRUNEL à la CCVG dans l'ordre des listes, c'est Monsieur Éric JACQUET qui est donc représentant, qui représente la commune et au sein de la CCVG. Il nous est apparu, compte tenu du fait qu'il n'est plus dans la même liste que pour un bon respect de la démocratie locale et en accord avec lui, même sur sa recommandation, il a proposé sa démission donc du Conseil communautaire de la CCVG de telle manière qu'automatiquement ce soit Monsieur GARDETTE qui devienne représentant de la commune et donc de la liste « Brignais ensemble » au sein de la CCVG.



Donc ça, ça ne fait pas l'objet d'une délibération mais c'était pour information et pour la bonne compréhension de tout le monde et notre volonté aussi que le cadre éthique, le bon fonctionnement démocratique de ce Conseil municipal soit respecté. On peut passer à la délibération s'il n'y a pas de commentaires, à la délibération suivante.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 24. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)**

- RÉGIME DES ASTREINTES

- Mise à jour des modalités de versement des indemnités d'astreinte

- Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET**

**M. Pierre FRESSYNET** : Le régime des astreintes, donc je ne vais pas non plus le détailler. Je vais synthétiser parce que c'est une délibération qui existe déjà et qui est simplement amendée. Je vais simplement rappeler que l'astreinte elle-même, c'est le fait de demander à un agent de rester chez lui ou à proximité pour, en cas de besoin, d'une intervention et donc cette astreinte fait l'objet d'un paiement d'une indemnité, même s'il n'y a pas d'intervention. Par contre, s'il y a une intervention pendant cette astreinte, alors ça fait l'objet d'une rémunération. Ces taux de rémunération, enfin d'indemnisation plutôt, sont fixés par arrêté ministériel qui date du 14 avril 2015, qui est ancien. Les agents peuvent donc se faire payer l'astreinte ou avoir un repos compensateur.

On distingue dans ce fonctionnement, le personnel technique et le non technique qui ont des conditions d'indemnisation différentes dans certains cas. C'est ce que vous dit les quatre tableaux qui sont présentés dans le rapport.

Alors ce fonctionnement donc n'est pas nouveau et ne change rien par rapport à la délibération de 2021 qui avait déjà été présentée ici et validée. Il s'agit simplement là de mettre à jour des éléments du rapport qui citent désormais l'intégralité des services qui peuvent être concernés par des astreintes, alors qu'auparavant il n'y avait pas tous les services.

Donc maintenant, tous les services peuvent être sujet à astreinte et également pour les cadres d'emploi, on a cité tous les cadres d'emploi alors qu'avant, ils ne l'étaient pas tous. Et, il y a une toute petite différence, un ajout dans un tableau sur le prix d'indemnisation de la nuit. On dit que si la nuit est inférieure à 10 h 00, l'astreinte de nuit inférieure à 10 h 00, alors l'indemnité est un peu inférieure au tarif normal de nuit, donc c'est 2 € de moins en gros si c'est moins de 10 h 00.

On a exposé ce dossier en commission n°1 et ce qui vous est demandé, c'est donc de valider ces conditions de fonctionnement qui intègrent les modifications que je viens de rappeler et ces modifications qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Monsieur FRESSYNET. Est-ce qu'il y a des questions sur ce tableau des astreintes ; principe des astreintes ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 25. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'emplois permanents à temps complet

**Rapporteur(s) :** Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET :** On propose donc de créer quinze emplois donc comme vous savez, ce n'est pas des créations d'emplois tel qu'on l'entend au premier degré, il s'agit simplement, comme vous vous en doutez, de créations techniques par rapport à des postes qui sont libérés pour différentes raisons donc il y a eu des remplacements à faire sur des postes qui sont devenus vacants. Il y a des montées en grade, il y a des renouvellements de contrats et de contrats à durée déterminée et donc pour synthétiser la délibération, du moins le rapport, il y a une création de sept postes qui concernent des adjoints techniques en catégorie C, il y a deux postes qui concernent des adjoints administratifs en catégorie C aussi, un poste de rédacteur de catégorie B, un chef de police qui est monté en grade donc il faut lui ouvrir son poste pour avoir son grade supérieur ; un poste d'animateur périscolaire en catégorie B, un poste d'assistant de conservation en catégorie B, un adjoint du patrimoine de catégorie C. Ça, c'était pour la ville et pour la RCAVB il y a également une création de poste pour renouveler le contrat du chef technicien dont le contrat était arrivé à échéance et il faut recréer son poste.

Ces quinze postes, ces quinze emplois seront désormais officialisés quand on va enregistrer la présente délibération, si elle est votée, à la Préfecture. Le sujet a bien été détaillé lors de la commission n°1 le 10 décembre et il vous est donc demandé de valider ces emplois au sens administratif, cette validation au sens administratif et pouvoir ainsi mettre à jour le tableau des effectifs.

**M. Serge BÉRARD :** Des questions sur ces modifications du tableau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 abstentions, pas de vote contre, donc adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## 26. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

### TABLEAU DES EMPLOIS

Mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Rapporteur(s) :** Pierre FRESSYNET

**M. Serge BÉRARD :** Monsieur FRESSYNET va nous présenter la synthèse de toutes les modifications de l'année.

**M. Pierre FRESSYNET :** C'est ça. A un moment donné, on regarde ce qu'il y a dans le tableau des effectifs.

**M. Serge BÉRARD :** On va pouvoir découvrir le résultat de nos travaux de toute l'année, là.

**M. Pierre FRESSYNET :** Donc comme on a vu, il faut créer des postes au fil de l'année.

**M. Serge BÉRARD :** Tout le monde a le tableau, bien entendu.

**M. Pierre FRESSYNET :** Oui, c'est en annexe dans les rapports donc ces postes, ils sont recensés dans le tableau qui évolue tout au long de l'année donc et le rapport présent a pour objet de faire un état des lieux et on le fait à peu près ; on le fait d'ailleurs toutes les toutes les années et surtout au 1<sup>er</sup> janvier.

On rappelle que pour la ville, il y a 312 postes présents dans le tableau, donc 197 emplois permanents et donc sur ces 197, 188 sont pourvus ; il y a 115 emplois non permanents et sur ces 115, 111 sont pourvus à la date en fait. Ça, c'était pour la ville. Pour la Régie culturelle, il y a 12 emplois qui sont inscrits au tableau donc il y a 6 permanents et 6 non permanents, ce sont des vacataires et ces 12 postes sont pourvus. On remarque que ces chiffres sont à peu près dans la moyenne des précédentes années mais cette année, on a un peu moins d'écart entre les postes pourvus et non pourvus donc il y a 13 postes d'écart. Les années précédentes, on était à 40 postes qui n'étaient pas pourvus et donc je rappelle que ces postes qui sont en trop entre guillemets, ils sont gardés ouverts sans que personne n'y soit affecté, en prévision de certains cas de figure comme les retours d'absences de longue durée, la montée en grade prévue après la passation d'un examen, la réussite d'un examen ou un recrutement à faire, par exemple sur un cadre d'emploi déterminé.

Les éléments du rapport ont été présentés en commission n°1 le 10 décembre. Cela a été présenté également en CST (Comité social et territorial) donc, et il vous est demandé de valider les chiffres des deux tableaux d'effectifs, donc celui de la ville et celui de la RCAVB.

**M. Serge BÉRARD** : Donc tout le monde a pu prendre connaissance. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces tableaux pas toujours très faciles à lire ? S'il n'y en a pas, je propose de voter. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. Merci Monsieur FRESSYNET. On a fait le tour de la dimension ressources humaines de ce Conseil. Monsieur FRANÇOIS pour la petite enfance et les conditions de rémunération des enseignants des écoles publiques.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 27. ÉTUDES MUNICIPALES**

- [Mise à jour des conditions de rémunération des enseignants des écoles publiques](#)

- Rapporteur(s) : Sébastien FRANÇOIS**

**M. Sébastien FRANCOIS** : En fait c'est une mise à jour des conditions de rémunération suite au changement de la rentrée 2024 sur les études municipales. Il s'est avéré qu'en fait, pour rappel, je vais essayer de synthétiser. Avant les enseignants, ils avaient 1 h 00 d'étude de 16 h 30 à 17 h 30 qui était comptabilisée. Aujourd'hui, ils ont une demi-heure d'étude et une demi-heure de surveillance. Du coup, le taux horaire de cette heure, de cette demi-heure de surveillance n'était pas indiqué dans la délibération. Du coup on met à jour la délibération.

On vous rappelle dans cette délibération le taux horaire pour la prise en charge d'un groupe d'enfants pendant l'étude donc le taux horaire des enseignants, qui est de 24.57 € pour un professeur hors classe et 22.34 € pour un professeur en classe normale. On indique dans la délibération que c'est le taux maximum prévu par l'Éducation Nationale donc ce taux évoluera en fonction. Si ce taux devait augmenter au niveau national, ça suivrait, on n'aurait pas besoin de passer une délibération.

On vous indique aussi le taux horaire pour des études surveillées, c'est-à-dire des études qui ne sont pas encadrées par des enseignants et puis aussi le taux en cas de réunion qui sortent du contexte normal de leur fonction et donc la nouveauté, c'est le temps, la demi-heure de surveillance.

On vous indique le taux horaire qui est donc différent d'un taux d'encadrement d'étude, en l'occurrence 10.68 € pour un instituteur faisant fonction de directeur ou non, pardon ; 11.91 € pour les professeurs des écoles puisque vous savez, il y a des différents statuts, suivant si ce sont de vieux enseignants ou des jeunes. Les nouveaux enseignants ont le statut de professeur des écoles alors qu'avant c'était instituteur et ils ne sont pas rémunérés de la même manière donc vous avez le taux des enseignants normaux, les enseignants hors classe. Voilà, je ne sais pas s'il y a besoin d'aller plus loin dans le détail.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces taux et ces rémunérations ? Alors je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 28. RESTAURATION SCOLAIRE – ÉCOLE CLAUDIUS FOURNION

Convention de partenariat – Lycée professionnel Gustave EIFFEL / Région Auvergne Rhône Alpes

**Rapporteur(s) : Sébastien FRANCOIS**

**M. Sébastien FRANCOIS** : Et enfin, la dernière délibération concerne la convention de partenariat avec le lycée Eiffel et l'école Claudius Fournion donc pour rappel, depuis la rentrée 2021, on a une cinquantaine d'élèves qui vont manger au lycée Eiffel, en l'occurrence des CM2 ou parfois des CM1, lorsqu'on a des classes doubles, CM1-CM2. Donc le but premier, c'était de soulager notre restauration scolaire puisqu'on a énormément d'enfants à Fournion qui mangent et du coup de pouvoir envoyer 50 élèves manger à Gustave Eiffel, ça permet d'avoir une meilleure rotation, moins de bruit donc ça marche très bien, les enfants sont très contents. La restauration Eiffel est comme nous une restauration locale, donc ils ont un chef et ils font les repas. Ça permet aussi d'optimiser la restauration du lycée puisqu'ils sont assurés d'avoir 50 élèves tous les jours.

Pour rappel, c'est un petit lycée et le lycée propose aussi les repas pour la MJC lorsque l'accueil de loisirs se fait à Fournion donc là on vous propose de renouveler la convention pour une durée de trois ans avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est la gestionnaire du lycée et le lycée. C'est un peu tardé en fait, parce qu'on aurait dû le passer en septembre mais il ne vous aura pas échappé qu'il y a eu des mouvements au sein de la Région, au niveau de la présidence de la Région donc il fallait qu'on attende que tout soit bien calé donc le dossier était parti et il n'est revenu que récemment.

**M. Serge BÉRARD** : Tant qu'on n'aura pas pu agrandir la salle de restaurant, on sera bien contents de trouver les services du lycée Gustave Eiffel.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Pour information, on reste sur les tarifs à 3.80 € ; les tarifs de 2024 pour les repas qui nous sont facturés. Évidemment c'est transparent pour les familles. Les familles payent le même montant indépendamment à Fournion ou au lycée.

**Mme Christiane CONSTANT** : Juste une petite modification au niveau de la signature, vous avez mis PANNEKOUCHE et le nouveau Président de la Région s'appelle PANNEKOUCKE.

**M. Serge BÉRARD** : Un « K » à la place du « H ».

**M. Sébastien FRANCOIS** : C'est bien un « K » à la fin de la signature mais c'est vrai qu'au début je vois qu'il y a une coquille. Il faut savoir que c'est la convention qui nous a été envoyée par la Région mais ok.

**M. Serge BÉRARD** : Ils vont y arriver, qu'ils s'y habituent donc c'est noté.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Auquel cas nous votons. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Voté à l'unanimité. Merci. On arrive au bout des délibérations. C'était quand même un Conseil municipal orienté budget aujourd'hui, donc je tiens à remercier Agnès l'a fait, mais je le fais complémentaiement, toute l'équipe de la direction finances, Alice et Clémentine, et puis aussi tous les services qui, grâce à leur travail, nous permettent de produire un budget sincère, véritable et équilibré. Ce n'était pas une mince affaire cette année ; beaucoup de travail et d'arbitrages difficiles. On aurait aimé être plus généreux mais on est arrivé au bout donc merci. Je crois qu'il y a les décisions à présenter.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

**Rapporteur : Clémentine HOCHART**

**Mme Clémentine HOCHART** : *On n'a pas tout à fait terminé mais je vais aller vite. Donc au niveau des décisions, on va avoir deux demandes de subvention que je vous présente en même temps, l'une du 4 décembre 2024 auprès de la DSIL pour le projet de réhabilitation thermique de l'école maternelle André Lassagne, qu'on aura l'occasion aussi de présenter en Commission générale en début d'année 2025.*

*La deuxième demande de subvention cette fois-ci, elle est auprès de l'AGENCE DE L'EAU et elle concerne les travaux prévus dans le cadre de la désimperméabilisation des cours d'école du groupe scolaire Claudius Fournion, qu'on aura aussi l'occasion de vous présenter à la même Commission générale de début d'année.*

*Ensuite décision du 5 décembre 2024 avec l'entreprise TOITURE DES GONES concernant les travaux de toiture et charpente de la chapelle de l'église de Brignais à hauteur de 39 618.09 € hors taxes.*

*Une décision du 12 décembre 2024 concernant une reprise de provision constituée suite à un contentieux en lien avec les contentieux que j'ai pu vous présenter lors du précédent Conseil municipal.*

*Une décision toujours du 12 décembre 2024 auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE concernant le contrat de prêt à taux fixe dont Madame BÉRAL vous a parlé en début de Conseil municipal lors de la présentation de la DBM pour un montant de 500 000 €.*

*Ensuite quatre décisions toutes en date du 17 décembre puisqu'elles concernent le même marché celui de collecte, transport et traitement des déchets collectés et produits par les services de la Ville de Brignais et la prestation de propreté urbaine et vous avez les quatre lots avec les montants pour chacun des lots. Donc premier lot avec l'entreprise RECYCLAGE DÉCHETS SERVICES pour un montant de 60 000 € hors taxes ; deuxième lot avec l'entreprise RHÔNE ENVIRONNEMENT pour un montant de 20 000 € hors taxes ; troisième lot avec l'entreprise SUEZ RV Centre-Est pour un montant de 9 152 € hors taxes et dernière décision avec RHÔNE ENVIRONNEMENT pour un montant de 50 000 € hors taxes. Si vous avez des questions sur ces décisions, j'ai derrière moi Sandrine et David qui peuvent y répondre avec plaisir.*

**M. Serge BÉRARD** : Ils sont restés exprès.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Exprès pour ça, donc n'hésitez pas.*

**M. Serge BÉRARD** : Merci de leur présence et je pense que c'était clair. Je crois qu'il reste un tableau à présenter. C'est le tableau qu'on présente chaque année des indemnités des élus.

**Mme Clémentine HOCHART** : *Tout à fait ; alors on ne l'a pas prévu en support.*

## 2. Informations diverses

### ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS ÉLUS

**Rapporteur :** Serge BÉRARD

**M. Serge BÉRARD :** Tout le monde a pu l'avoir effectivement, avec l'envoi des délibérations de la liasse. Est-ce qu'il y a des questions sur ce document ? Tout le monde en a pris connaissance. C'est comme chaque année, la liste de tous les élus et de leurs indemnités, qu'elles soient municipales ; le Maire, les adjoints, les délégués, les conseillers municipaux qui ont une indemnité ainsi que les indemnités des représentants du Conseil municipal dans certains syndicats dans lesquels ils occupent des fonctions exécutives et qui sont indemnisés pour leurs fonctions de Président ou de Vice-président. Voilà, il n'y a pas de grand changement, c'est en gros le même tableau que l'année dernière, je n'ai pas vu de changement particulier. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Mme Sylvie GUINET :** Je m'excuse mais où est ce tableau ?

**M. Serge BÉRARD :** Il a été envoyé, je l'ai vu moi. Vous êtes bien sûre qu'il a été envoyé ?

**Mme Clémentine HOCHART :** *Je vais vérifier et puis si jamais ce n'est pas le cas, on le fait dès demain matin.*

**M. Serge BÉRARD :** On ne peut pas l'afficher, non ? Vous ne l'avez pas. Moi je l'ai. Voulez-vous que je le lise ? Je peux vous le dire quand même rapidement, non ? Vous en aurez la connaissance et puis si lors du prochain Conseil municipal il y a des questions, elles seront les bienvenues sur ce sujet-là mais c'est la même chose que l'an dernier. Je pense qu'on est arrivé au bout, non ?

**Mme Clémentine HOCHART :** *Alors on n'a pas tout à fait terminé parce qu'on a deux informations ; une dont vous vouliez parler Monsieur le Maire, concernant un déplacement à Schweighouse et la deuxième concernant les élections pour le Conseil municipal junior par Monsieur PETIT.*

**M. Serge BÉRARD :** C'est vrai, on va commencer par-là, Jean.

**M. Jean PETIT :** Je vais vous faire un rapide exposé sur la situation du Conseil municipal junior. Les élections ont eu lieu la semaine du 18 novembre dans les écoles, dans les classes de CM1-CM2 de toutes les écoles de Brignais. 21 conseillers ont été élus. La cérémonie de remise des écharpes a eu lieu le 3 décembre avec Monsieur le Maire et certains conseillers municipaux qui sont venus nous aider. Il y a eu des photos, tout s'est très bien passé. Les parents étaient, des fois, plus émus que les enfants ; c'était charmant.

Le 11 décembre, il y a eu la répartition de ces 21 conseillers dans les trois commissions. Alors les commissions, c'est sport, culture, environnement, nature et solidarité, citoyenneté et donc au début de l'année, les commissions, les réunions vont commencer pour organiser le système et proposer et développer les projets. Le cycle dure deux ans.

**M. Serge BÉRARD :** On a pu découvrir une vingtaine de jeunes conseillers municipaux très attentifs, très posés et très à l'aise aussi, j'ai trouvé et des familles très présentes.

**M. Jean PETIT** : Les parents étaient assis à votre place, c'était sympa.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, des familles très présentes, c'était une bonne chose.

**M. Jean PETIT** : Ils sont très motivés, c'est charmant, oui.

**M. Serge BÉRARD** : Ça paraît être une bonne promotion.

**M. Claude MARCOLET** : J'en ai croisé moi, dans des activités sportives et ils sont spontanément venus me voir.

**M. Serge BÉRARD** : Ils n'avaient pas l'écharpe ?

**M. Claude MARCOLET** : Non, c'était dans d'autres cas.

**M. Serge BÉRARD** : Ils l'ont maintenant. Non, mais je pense que ça va bien se passer. Merci Jean donc qui prend la suite de Marie dans cet accompagnement et c'est important d'avoir des élus qui s'investissent aux côtés des jeunes pour les motiver aussi avec nos services.

Oui, je dis un mot de déplacement à Schweighouse. Nous avons été conviés par le Maire de Schweighouse pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Schweighouse. Comme vous le savez, l'Alsace a été libérée un peu après nous. Nous, c'était le 3 septembre, eux c'était donc le 19 décembre, je ne sais plus, un peu avant. C'est un moment important parce que c'est ce qui a déterminé finalement le parrainage. Le Maire Bruno LEHMANN a fait un discours pour rappeler, comme on le fait lors de nos commémorations, les événements de l'époque. Certes, nous avons connu des moments difficiles au moment de la libération qui ont duré quelques jours.

Pour ce qui concerne l'Alsace, ça a duré plusieurs mois et ça a été extrêmement violent et beaucoup de communes ont été détruites, ce qui a expliqué la volonté ou la proposition qu'avait fait à l'époque, en 46, la Région Rhône-Alpes auprès de la Région Alsace d'accompagner les communes et Brignais donc, avait choisi Schweighouse. Son Maire de l'époque Pierre MINSSIEUX, avait donc bâti une relation très forte avec les habitants de ce pays, ce qu'a rappelé Bruno LEHMANN avec notamment des cadeaux pour Noël par exemple. Je vais redemander le discours, je n'ai pas mémorisé tout ce qui avait été fait à l'époque mais c'était un moment plutôt émouvant, repris dans les Nouvelles d'Alsace j'ai vu donc quand même, ça a été repéré aussi là-bas.

Ce qu'on peut retenir de ça, c'est que certes, on peut construire des bâtiments, on peut ériger des monuments mais au-delà de ça, il y a des gestes, des choix faits par notre Conseil municipal, en l'occurrence en 1946, qui traduisent quelque chose d'une ville, sa volonté d'être solidaire, fraternelle et c'est comme ça que c'est encore perçu par Schweighouse et au fond, c'est tout aussi important que tout autre édifice. Ce sont des édifices finalement moraux, sentimentaux, affectifs, qui sont tout aussi forts que d'autres choses et d'une manière ou d'une autre, on peut considérer que ça marque l'histoire d'une commune ; ça la positionne aussi et ça nous engage vis-à-vis de nos prédécesseurs donc c'était un moment très, très riche.

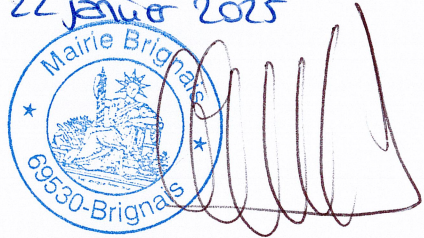
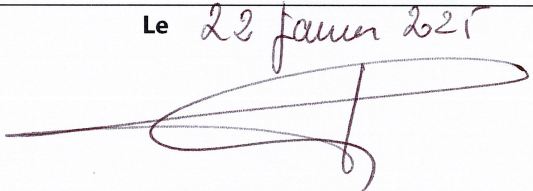
Je suis convaincu que tous ; alors il y a des échanges réguliers avec Schweighouse ; le Maire vient avec certains élus.



Ils étaient par exemple à Niederau puisqu'on a embarqué finalement Schweighouse dans nos jumelages avec nos amis d'Hirschberg et de Niederau. Ils étaient présents donc plusieurs élus à Niederau. On fera encore des manifestations avec eux chaque fois qu'il se passe quelque chose dans le cadre du jumelage. Il se passe quelque chose avec eux et on continue à délivrer à leurs classes de CM2 des dictionnaires chaque année. Cette relation a un sens et je suis heureux d'avoir pu être avec eux et je vous encourage tous à passer à Schweighouse à l'occasion et à maintenir cette histoire vivante entre nous.

Merci de votre attention et on a un pot à prendre ensemble. On pourra reparler de Schweighouse tout de suite qui marque le dernier Conseil municipal et un moment sympathique à passer tous ensemble en prenant le verre de l'amitié municipale. A tout de suite. Bonne fête de Noël à tous !

La séance est levée à 21 h 12

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2024	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 22 janvier 2025 
Valérie GRILLON (Secrétaire du Conseil municipal du 18 décembre 2024)	Le 22 janvier 2025 
Mise en ligne le : 28 janvier 2025	